

PROGRAMME

Matinée-débat – 16 juin 2011 – Paris

La compétitivité du site France

Les débats seront animés par Maurice LEVY, *Président de l'AFEP* et Nicolas BEYTOUT, *Président-directeur général du groupe Les Échos*.

8h-8h45 ► **Accueil des invités**

8h45-9h00 ► **Introduction**

Maurice LEVY, Président de l'AFEP

9h00-10h15 ► **Le coût du travail, principal facteur de compétitivité ?**

Jean-Paul BETBEZE, Directeur des études économiques du groupe **Crédit Agricole S.A.**

Françoise GRI, Présidente de **Manpower France**

Philippe HOUILLON, Député

Fabienne KELLER, Sénatrice

Jean-Claude MAILLY, Secrétaire général de **Force Ouvrière**

Philippe VARIN, Président du Directoire de **PSA Peugeot Citroën**

10h15-10h30 ► **Intervention vidéo de François Hollande**

10h30-11h00 ► **La compétitivité des entreprises**

Christine LAGARDE, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

11h00-11h50 ► Les autres facteurs de compétitivité, leviers de croissance ?

Bernard CHARLES, Directeur général de **Dassault Systèmes**

Jean-Bernard LEVY, Président du directoire de **Vivendi**

Arnaud VAISSIE, Président-directeur général d'**International SOS**

Serge WEINBERG, Président de **Sanofi**

12h00-12h30 ► Conclusion

Dr. Clemens BÖRSIG, Président du conseil de surveillance de **Deutsche Bank**

12h30-13h30 ► Cocktail déjeunatoire

Mot de bienvenue – Introduction.

M. Maurice LEVY remercie Nicolas BEYTOUT, qui a collaboré à l'organisation de cette manifestation, et toutes les personnes qui ont accepté de s'exprimer lors des débats.

M. Maurice LEVY présente les raisons de cette manifestation. Le constat est avéré et démontré : il existe un déficit de compétitivité qui pénalise l'emploi et la croissance en France. Le débat va donc tenter de trouver des pistes pour améliorer la situation et permettre aux entreprises françaises d'être plus compétitives et de créer davantage d'emplois.

La crise financière et économique internationale est loin d'être totalement maîtrisée ; la situation actuelle de la Grèce le prouve. **M. Maurice LEVY** indique qu'une profonde et sincère collaboration internationale, sous l'égide du G20, apparaît indispensable. Il précise que les régulations des marchés financiers sont aussi nécessaires pour assurer et stabiliser le financement des économies.

M. Maurice LEVY rappelle que l'Europe est durement touchée par cette crise financière, les politiques économiques nationales étant peu liées et coordonnées avec la BCE. L'objectif principal pour sortir de cette crise reste la création d'emplois. Des réformes structurelles doivent ainsi être réalisées. La sortie de crise ne sera possible que si les principaux pays européens s'associent, notamment la France et l'Allemagne qui doivent définir ensemble un minimum de politiques communes pour réduire des déficits devenus abyssaux. Il s'agit également de tirer parti de la reprise mondiale là où elle se trouve, sans pour cela briser la modeste dynamique qui existe dans la reprise et dans la consommation. L'Europe ne pourra sortir de la crise qu'unie et en préservant l'Euro. La France, qui assure la présidence du G20, a aujourd'hui un rôle fondamental, notamment pour structurer le plan de sortie de crise.

La crise de l'Euro montre la nécessité pour les états de maîtriser leurs dépenses publiques. La réforme des retraites, en France, a été un test certes un peu douloureux, mais elle a montré la détermination du gouvernement français à poursuivre des réformes économiques. Il est nécessaire de poursuivre ces mêmes efforts sur toutes les dépenses, y compris celles des collectivités locales et les dépenses sociales. Avec une dette qui dépasse 80 % du PIB, la maîtrise des dépenses est impérative. Si la France ne régule pas sa dette, des mesures seront prises, mais elles seront décidées ailleurs qu'en France.

Dans les entreprises françaises, depuis une dizaine d'années, un déficit de compétitivité va croissant par rapport à l'Allemagne. Ce déficit est clairement lié à la mise en œuvre des 35 heures et à la convergence des SMIC. Le gouvernement français doit prendre des mesures pour ne pas aggraver ce déficit de compétitivité. Toutes les mesures ayant un impact sur le coût du

travail auront des conséquences sérieuses sur la création d'emplois et sur le fonctionnement des entreprises.

Le tissu des entreprises françaises est intéressant, mais il montre des faiblesses. Les entreprises françaises connaissent une réussite indiscutable, reconnue au niveau mondial : 39 d'entre elles sont classées dans le Fortune *Global 500*, mais il n'y a que 350 grandes entreprises, selon la définition officielle, à savoir les entreprises de plus de 5 000 salariés. Les ETI (Entreprises de taille intermédiaire) ne seraient que 6 200, ce qui est également un chiffre insuffisant au regard des chiffres allemands. D'après les chiffres officiels de 2009, les grandes entreprises françaises représentent aujourd'hui 45 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises avec 2 500 milliards d'euros et 39 % de valeur ajoutée. Elles assurent plus de 46 % des exportations et représentent 39 % des investissements. Les groupes de plus de 2 000 personnes, soit environ 500 entreprises, emploient plus de 3,8 millions de personnes, soit 21,5 % de l'emploi privé. L'emploi dans ces entreprises a augmenté entre 2009 et 2010 alors que le nombre de salariés dans l'emploi privé a diminué de l'ordre de 40 000 à 50 000 personnes. Le salaire dans ces entreprises est de 2 527 € contre une moyenne nationale de 2 279 €. La masse salariale a augmenté de 4,7 % en un an dans les grandes entreprises contre une augmentation moyenne nationale de 2,6 %. On constate une nouvelle fois les importants efforts menés dans les entreprises. Les avantages (participation, intéressement, abonnement à des plans d'épargne salariale, retraite supplémentaire, etc.) représentent, dans les entreprises de plus de 2 000 personnes, plus de 5,5 % de la masse salariale contre une moyenne de 3,3 % à l'échelle nationale. Les dépenses intérieures destinées à la recherche et au développement ont atteint, en 2009, 2,21 % du PIB. L'objectif du crédit d'impôt recherche a été atteint puisque ce taux est en constante augmentation : 2,07 % en 2007, de 2,11 % en 2008 et donc 2,21 % en 2009. Les entreprises ont produit des efforts supplémentaires en recherche et développement pour atteindre 26 milliards d'euros en 2009. Les dépenses de recherche restent concentrées dans les grandes entreprises : les entreprises de plus de 100 chercheurs réalisent 64 % de la recherche privée. Le crédit d'impôt recherche est une mesure positive qui produit des effets, mais il convient de la protéger si l'on veut rapatrier, développer la recherche en France et construire sur l'innovation pour l'avenir. Ces grandes entreprises constituent un atout pour l'économie française et il ne s'agit pas de les opposer aux petites entreprises, et ce serait une erreur de ne pas les encourager.

M. Maurice LEVY note que la rentabilité des entreprises s'est dégradée ces dernières années, quelle que soit la taille des entreprises. La faiblesse des marges a empêché aussi la croissance des PME et n'a pas permis la conquête de nouveaux marchés. L'amélioration de la compétitivité française doit se faire

en coordination avec les grandes entreprises. C'est pourquoi il est apparu logique que les acteurs de ces entreprises livrent leurs réflexions sur ce sujet central. **M. Maurice LEVY** pense que ce thème sera prépondérant dans le programme des prochains candidats aux élections présidentielles. Les grandes entreprises ont en France des responsabilités sociales et sociétales.

En conclusion, **M. Maurice LEVY** indique qu'il y a urgence à traiter le problème de la dette et à s'attaquer aux problèmes fondamentaux de la compétitivité si l'on veut que les entreprises françaises jouent pleinement leur rôle.

- **Le coût du travail, principal facteur de compétitivité ?**

M. Nicolas BEYTOUT fait observer que l'interrogation réside dans le fait de savoir si le coût du travail est le principal facteur de compétitivité. Ce sujet est politique, car il touche au modèle social français, bâti sur la sécurité sociale et l'assistance. En outre, ce modèle repose sur le financement par le travail avec de lourdes charges sociales.

À la première table ronde participent M. Jean-Paul BETBEZE, Directeur des études économiques du groupe CRÉDIT AGRICOLE S.A ; Mme Françoise GRI, Présidente de MANPOWER France ; M. Philippe HOUILLON, Député ; Mme Fabienne KELLER, Sénatrice ; M. Jean-Claude MAILLY, Secrétaire général de FORCE OUVRIERE et M. Philippe VARIN, Président du Directoire de PSA PEUGEOT CITROËN.

M. Jean-Paul BETBEZE indique que la réflexion menée dans le cadre des groupes de travail du programme « Approche de la compétitivité française » a abouti en juin 2011. Ce travail a été mené par les instances patronales et syndicales. Le MEDEF, la CGPME et l'UPA sont cosignataires du texte. Divers syndicats ont par ailleurs participé : la CFDT, la CGC, la CFTC, la FO, etc. Des progrès commencent à être observés dans l'analyse économique. **M. Jean-Paul BETBEZE** estime qu'il est intéressant de diffuser ce texte.

M. Jean-Paul BETBEZE rappelle que le commerce extérieur français perd 6 milliards d'euros par mois et que des emplois disparaissent en conséquence. Cette dégradation est croissante et il faut remonter à 2003 pour avoir un équilibre du commerce extérieur. Il existe une facture pétrolière qui est de l'ordre de 50 milliards d'euros et une facture manufacturière qui s'élève à 20 milliards d'euros. Au-delà de cette facture énergétique, le site France ne résiste plus face à la concurrence. La France a une balance déficitaire vis-à-vis de la Chine (22 milliards d'euros) et de l'Allemagne (15 milliards d'euros). D'après les derniers chiffres de l'INSEE, les coûts manufacturiers en France et Allemagne sont quasiment les mêmes (33,16 € en France et 33,7 € en Allemagne). Les

coûts totaux du travail, pour l'industrie et les services, sont de 33 € en France pour 29 € en Allemagne. L'industrie allemande paie aussi bien ses salariés que l'industrie française, mais les services sont moins payés en Allemagne qu'en France. Ce qui explique pour une grande part la dégradation du commerce extérieur français, notamment par rapport à l'Allemagne, c'est l'évolution des coûts salariaux français. Entre 2000 et 2010, ils atteignent + 37 % en France et + 15 % en Allemagne. Tout l'avantage salarial du début de l'Euro s'est donc estompé. Ce processus de perte est graduel, régulier et cumulatif. La compétitivité salariale devient problématique : la France est aussi chère que l'Allemagne et pourtant elle perd du marché. Cela n'a pas de sens de séparer la compétitivité salariale et la compétitivité hors prix : elles sont très liées. La bataille se perd aujourd'hui sur la compétitivité salariale. Celle-ci se perdant, la rentabilité se réduit, la R&D souffre, la taille des entreprises en pâtit et la compétitivité hors prix ne fait que s'affaiblir. Le fossé se creuse entre la compétitivité salariale et la compétitivité non salariale et il s'effectue alors une compression salariale. **M. Jean-Paul BETBEZE** souligne que le processus global de la compétitivité affaiblit la France. Les entreprises françaises deviennent moins rentables que leurs consœurs allemandes. Pour se sortir d'affaire, la France importe des produits et des activités, mais cette solution contribue à l'affaiblir.

On parle de plus en plus du partage salaire-profit. **M. Jean-Paul BETBEZE** indique que la proportion est de 2/3 pour le salaire et 1/3 pour le profit. Le second regroupe les profits du CAC 40 et les autres profits. Certains profits du CAC 40 se tiennent et d'autres non. Dans la logique de partage de la valeur ajoutée, les salaires français tiennent, mais pas les profits des PME. Une logique perverse se met en place avec des PME de plus en plus fragiles qui n'ont d'autre solution que de contraindre leurs salaires, leurs profits et de contraindre leur R&D. Conclusion de tout cela, l'Allemagne exporte des produits et la France exporte des entreprises parce qu'elle « est à vendre » : les PME devenant moins rentables, elles se vendront donc moins cher. Le site industriel français est en train de se distendre entre des entreprises de taille mondiale en bonne santé et des PME et des ETI qui rencontrent de grandes difficultés à passer à la taille supérieure. L'ascenseur social ne peut exister que s'il y a un ascenseur des sociétés. Si les sociétés ne parviennent pas à grossir, l'ascenseur social ne peut pas exister.

M. Jean-Paul BETBEZE aborde un autre thème. Il souligne que le logement a un effet négatif sur les salaires. Les logements sont plus chers en France qu'en Allemagne. Pour exemple, un loyer à Paris équivaut à un loyer à Manhattan et le prix du m² à Paris est 3 à 4 fois plus cher qu'à Berlin. En appliquant une politique de sous-investissement et de sous-logement, la France applique une

nouvelle pression, qui n'est pas concurrentielle vers l'extérieur, mais qui est une pression intérieure sur le logement. Les Français se sentent donc de plus en plus contraints, même si les salaires augmentent.

Le coût salarial est un élément de débat général. En étant de plus en plus ouvertes et de plus en plus exposées, les économies sont possiblement de plus en plus chahutées. Les économies industrialisées subissent les chocs de l'industrie. Les économies de service sont moins volatiles que les économies d'industrie. Si la France veut se réindustrialiser, monter en gamme et renforcer le lien entre les industries et les services, il faut engager un débat plus profond sur le coût, la continuité et les périodes moyennes de travail en tenant compte des chocs éventuels. L'Allemagne est engagée depuis longtemps, dans ses entreprises, sur la continuité entre les grandes entreprises et les entreprises de taille petite et moyenne. En France, une dichotomie persiste entre les grandes entreprises et les petites entreprises. Le débat social est à la base un débat salarial et il se pose en des termes difficiles. La vraie compétitivité, pour les économistes, consiste à vendre du travail plus cher en faisant le plus de profits possible. La France rencontre des difficultés croissantes à vendre du travail plus cher. Le passage à la compétitivité s'opérera par l'explication de ce qu'est la compétitivité, ce qu'est l'entreprise, ce qu'est l'engagement de l'entreprise vis-à-vis des salariés et ce qu'est l'engagement des salariés vis-à-vis de l'entreprise. Lors de la dernière crise, l'Allemagne a connu un grand choc d'industrie, mais a effectué une remontée rapide. Étant fondée sur une économie de services, la France a connu un choc moindre, et effectue une remontée paradoxalement plus lente. Dans cette période de choc, l'Allemagne a proposé de garder les salariés, mais de réduire le temps de travail, fabriquant ainsi une flexibilité du travail, au lieu d'une réduction complète du travail qui aurait eu pour conséquence l'augmentation du coût de travail par heure. Le problème du coût du travail rentre dans la stratégie de pays. Actuellement, il faut constater que la France n'a pas mis en place une telle stratégie. Mais il faut espérer que des solutions verront le jour.

M. Philippe VARIN indique que, pour PSA, la compétitivité du site France est essentielle. Il souhaite que le groupe garde une présence forte en France : 41 % de la production mondiale de PSA se situe en France, ainsi que 85 % de la production de moteurs, 50 % des effectifs soit 100 000 personnes et pratiquement la totalité de sa R&D. PSA est le plus grand dépositaire français de brevets (1 152 brevets déposés en 2010). Cette entreprise est présente et contribue positivement à la balance commerciale : en produisant 41 % de la production des véhicules en France, PSA produit deux fois plus que ce qu'elle vend sur le territoire français et exporte le reste de sa production.

Toutefois, en termes de rentabilité, PSA affiche un écart de progression de 5 points par rapport aux meilleurs groupes de la production. PSA a donc une stratégie de globalisation. À l'horizon 2020, les deux tiers de la croissance se situeront en Asie et PSA doit être présent là où le marché se développe (Chine, Inde, Amérique latine et Russie). Par ailleurs, PSA travaille aussi à la compétitivité et se concentre sur le prix et la valeur de la marque. Les clients veulent des voitures attractives et écologiques et PSA a l'ambition de leur vendre les modèles qui répondent à ces attentes. Le groupe a la volonté d'offrir des produits dont la qualité est équivalente à celle des produits allemands et dont le prix peut progressivement monter en gamme. La compétitivité réside dans la qualité, le design et le coût d'usage.

PSA travaille également sur la compétitivité coût. Pour les petits modèles du segment B, l'écart par rapport au prix de revient est de 10 % pour les véhicules produits en France. Le facteur travail est important et représente le quart, consolidé avec les coûts de fournisseurs, du prix de revient des véhicules. Afin de réduire le coût, PSA a mis en place des programmes de simplification des processus et d'évacuation du gaspillage. Le groupe reste cependant tributaire de l'écosystème dans lequel il s'inscrit. Sur ce sujet, **M. Philippe VARIN** fait valoir que son inquiétude est réelle, car la part de l'industrie dans le PIB français n'est que de 14 % contre 26 % en 1980. En Allemagne, ce taux s'élève à 23 %. Cela apparaît dans la balance commerciale : en 2010, la France accuse un déficit de 50 milliards d'euros sur des échanges de marchandises comparé à l'excédent de 150 milliards d'euros de l'Allemagne. C'est également visible dans le secteur automobile : en Allemagne, le secteur est stable depuis 10 ans avec 5 millions de voitures par an ; en France, le secteur est passé de 3,3 millions de voitures à 2,1 millions, soit une perte d'un tiers de la production, ce qui s'explique notamment par la pression qui s'exerce sur les petits modèles. Toutefois, il faut affronter la réalité. Des solutions existent, mais elles ne doivent pas être mises en œuvre indépendamment les unes des autres. Le problème de la compétitivité est avant tout celui du coût du travail. Pour **M. Philippe VARIN**, l'exemple de l'Allemagne met en avant quatre sujets importants : le coût du travail ; le problème des compétences ; le problème de la robustesse de la filière automobile ; le problème de l'innovation. Il est nécessaire de mettre en place un nouveau pacte pour la compétitivité industrielle qui englobera ces différents sujets. **M. Philippe VARIN** s'est réjoui du travail effectué par le MEDEF et les syndicats. Il sait que l'UIMM travaille sur un manifeste qui aborde le même thème et que GFI travaille sur un livre blanc sur un thème voisin. Une dynamique est enclenchée et elle implique l'État, les entreprises, les partenaires sociaux. Le pacte pour la compétitivité industrielle doit faire l'objet d'un véritable débat auquel les entreprises doivent participer.

Il ne s'agit pas de faire de la compétitivité sans raison : derrière elle se tiennent l'emploi et la croissance.

M. Philippe VARIN aborde la question du coût du travail. Il abonde dans le sens du diagnostic précédemment établi. Dans le secteur automobile, une heure coûte 33 € en France et en Allemagne. Mais en 2000, la France avait 12 points d'avance. Cette perte est due à la modification du temps de travail, mais également à ce qu'ont accompli les Allemands durant la même période, à savoir le transfert sur la TVA du financement d'un certain nombre de charges. La France et l'Allemagne sont donc les pays où le prix de l'heure de travail est le plus élevé. Dans les usines espagnoles de PSA, le coût de l'heure est de 22 € ; dans les usines portugaises et slovaques, il est de 10 € ; dans les usines chinoises, il est de 4 € ; dans les usines indiennes, il est de 2 ou 3 €. Cette situation s'explique parce que le poids des charges employeur est trop important. Le salaire net ne pose pas problème : le salaire net des employés est plus faible que celui des équivalents allemands. Mais quand PSA donne 100 € de salaire net à un employé de Mulhouse, 83 € sont versés à l'État au titre des charges employeurs et employés ; sur ces mêmes 100 € versés à un employé de Stuttgart ou Munich, seuls 47 € sont versés à l'État. Il est nécessaire de trouver des solutions à cette importante dérive. Certes, il existe des allègements de charges sur des bas salaires. C'est en effet possible dans le secteur des services. Mais pour l'industrie où les salaires sont généralement au-dessus de 1,5 ou 1,6 fois le SMIC, les allègements de charges sur les bas salaires ne fonctionnent pas. Les secteurs exposés à la concurrence internationale ne bénéficient pas de l'allègement des charges.

Le montant des dépenses publiques françaises atteint 56 % du PIB, ce qui est un record européen. Il est essentiel de définir l'assiette pour un certain nombre de charges : le facteur travail n'est pas l'assiette adéquate pour le futur, notamment pour les charges relatives à la solidarité ou à la famille. Transférer ces charges sur la TVA, la CSG ou d'autres assiettes est possible, mais il n'y a pas de solution unique. L'Allemagne a choisi de transférer sur la TVA. La Cour des comptes a émis des recommandations dans ce sens.

Le coût du travail n'est qu'un aspect de la question. En matière de travail, il faut également se préoccuper des compétences et des qualifications, avec d'une part le problème de l'emploi des jeunes, d'autre part celui de la transférabilité des compétences. **M. Philippe VARIN** aborde la question de l'apprentissage : le groupe PSA emploie 5 000 jeunes en alternance et la moitié est en apprentissage. 20 % de ces jeunes sont embauchés à la fin de leur session d'apprentissage, ce qui n'est pas suffisant. Il est nécessaire de donner aux apprentis en France le même statut que les étudiants en termes de transport et de logement, voire mettre en place un programme Erasmus pour les apprentis.

Par ailleurs, il est nécessaire de procéder à une réforme profonde des circuits de financements de l'apprentissage. Les circuits sont très complexes, le seuil de la taxe d'apprentissage, actuellement à 3 %, passera prochainement à 4 %. La réforme est nécessaire pour rendre le système plus équitable. Enfin, il est primordial de mettre les entreprises françaises aux manettes de l'apprentissage. L'Allemagne n'applique pas de taxe d'apprentissage : les entreprises sont aux manettes du système et 95 % des jeunes apprentis sont recrutés au terme de la session d'apprentissage.

Pour conclure, **M. Philippe VARIN** aborde la reconnaissance des acquis qui relève de la responsabilité des entreprises. Le groupe PSA développe un Passeport des acquis professionnels (PAP) qui permet de reconnaître des compétences dans une grille du groupe PSA ou dans une grille de la métallurgie. Ce passeport permet d'effectuer une transférabilité des compétences quand les salariés décident d'évoluer professionnellement. Il ne s'agit pas de législation, mais bien d'une démarche des entreprises.

M. Nicolas BEYTOUT revient sur le fait que les solutions relèvent d'un ensemble de facteurs (le coût du travail, la compétence, l'innovation, etc.) Il lui demande si le coût du travail est le principal facteur de compétitivité.

M. Philippe VARIN répond que, à court terme, la réponse est oui. Sur le long terme, rien n'est moins sûr : les autres facteurs sont très importants. Le travail effectué en R&D, avec le crédit d'impôt recherche ou dans les pôles de compétitivité est très positif et ne donnera des résultats que dans plusieurs années. Le coût du travail a donc un effet immédiat sur la compétitivité. Un autre domaine est important, à savoir celui de la robustesse des entreprises de la filière automobile : il est possible de prendre des relations rapides avec les fournisseurs (labellisation, ouverture vers la R&D, etc.)

M. Nicolas BEYTOUT interroge Mme Françoise GRI sur la place des services dans la compétitivité.

Mme Françoise GRI pense, de son côté, qu'il faut arrêter d'opposer le développement des industries et le développement des services. Cette idée reçue participe à la non-connaissance économique de la France. En France, les services représentent 35 % de l'emploi. D'après les analyses prospectives réalisées par le Centre d'analyse stratégique, il apparaît que 65 % des créations d'emploi dans les prochaines d'années se feront dans le secteur des services. Par ailleurs, les services sont trop souvent associés à des emplois non qualifiés. La réalité des services est tout autre et se fonde sur deux pôles de services. Le

premier est extrêmement qualifié et largement soumis à la compétitivité internationale : il se place en amont de l'innovation dans l'industrie. Le deuxième pôle des services est souvent associé aux métiers dits non qualifiés. Cela n'a aucun sens de parler de non-qualification : si ces métiers de proximité, qui touchent au maintien de la qualité de vie, étaient si peu qualifiés, il ne serait pas si difficile de recruter dans ce secteur. Il faut changer le regard porté sur les compétences.

Mme Françoise GRI indique que le *World Economic Forum* publie un index de compétitivité internationale des différentes plateformes mondiales. La France est au quinzième rang global de cet index qui propose douze piliers de compétitivité et se classe à la soixantième place pour ce qui est de la compétitivité du marché du travail. Apparaît ici un écart considérable entre les atouts de la plateforme France et la réalité de la compétitivité du marché du travail en France. Il ne faut pas entendre seulement la compétitivité des coûts : un certain nombre d'autres ingrédients sont déterminants pour la compétitivité du marché du travail en France. **Mme Françoise GRI** en cite trois : les compétences et l'employabilité ; l'usage de l'emploi et la flexibilité du marché du travail qui est fondamentale dans une économie qui se tertiarise ; le cadre réglementaire et son usage, avec le cadre légal du travail et la stabilité juridique.

Dans le domaine des compétences et de l'employabilité, la France a longtemps eu un avantage compétitif. Dans les années 2000, **Mme Françoise GRI** a développé de nombreux arguments qui mettaient en avant la qualité de la main-d'œuvre française, les gains de productivité et la productivité en France. Aujourd'hui, la France perd cet avantage pour deux raisons : d'une part, il faut constater une performance moindre du système éducatif et de la formation ; d'autre part, il est nécessaire de faire évoluer les compétences face à la tertiarisation de l'économie. Les compétences des sites français et qui permettent de travailler dans des organisations internationales plus virtuelles sont fondamentales au regard de ce qu'elles étaient jusqu'à présent. Et la France forme peu dans ce domaine. L'employabilité française des fournisseurs de compétences s'amointrit par rapport à celle des concurrents internationaux, notamment des plateformes asiatiques et américaines. Par ailleurs, le cadre réglementaire et d'usage pénalise largement les services qui demandent plus de flexibilité.

M. Nicolas BEYTOU souligne que, dans les compétences évoquées par Mme Françoise GRI, il y a aussi l'Europe du Sud, en particulier l'Espagne. Au vu de la fragilité de l'emploi dans ces pays, il demande à nouveau si le coût du travail apparaît comme le principal facteur de compétitivité.

Mme Françoise GRI répond que l'Espagne et le Portugal sont des caricatures de la non-employabilité évoquée plus haut.

M. Nicolas BEYTOUT précise sa question : il demande si le coût du travail en France est supérieur à celui des autres pays dont Mme Françoise GRI a la charge.

Mme Françoise GRI répond par oui et non. D'une part, oui, parce que la France travaille dans des domaines que l'Espagne ou le Portugal n'exploitent pas. Dans la compétitivité des plateformes espagnoles, l'employabilité des jeunes est un handicap fondamental. De plus, le marché du travail est très rigide dans ce pays. Un certain nombre de réformes ont été décidées, mais elles restent partielles. On assiste en Espagne à la caricature d'un marché où l'employabilité et la flexibilité du travail ne sont pas suffisantes. Dans une certaine mesure, c'est une caricature des handicaps qui se développent en France.

M. Nicolas BEYTOUT demande à Mme Fabienne KELLER ce qu'elle a constaté en rédigeant le rapport sur les transfrontaliers et la comparaison sur la localisation des métiers de part et d'autre des frontières, et ce qu'on peut en déduire sur le coût du travail.

Mme Fabienne KELLER répond qu'avec Étienne BLANC (parlementaire européen) et Maïté SANCHEZ SCHMID (députée à Perpignan), elle a analysé ce qui se passe aux frontières, notamment dans le domaine économique. Le constat sur 20 ans est que le nombre de frontaliers a doublé et qu'il est devenu presque à sens unique : 300 000 Français traversent la frontière vers le pays riverain pour un flux inverse très marginal, de l'ordre de 10 000 personnes. La réalité est assez variée selon les différentes frontières et représente huit sujets différents : la situation à Bâle n'est pas la même qu'en face de Genève. Mais des constantes apparaissent : les entreprises qui hésitent sur leur site d'implantation choisissent systématiquement de traverser la frontière. On observe donc des entreprises qui déménagent : alors qu'elles sont initialement bi-localisées, elles choisissent de tout installer du côté suisse. Plusieurs facteurs expliquent cela : le coût du travail, la fiscalité des entreprises, etc. Le Luxembourg et la CCI de Franche-Comté ont réalisé des études précises sur ces facteurs : c'est pour moitié la fiscalité des entreprises et la situation des charges sur le travail, pour l'autre moitié il s'agit de l'instabilité. Les Suisses sont des concurrents redoutables : ils ont choisi la méthode de rescrit fiscal qui garantit la fiscalité sur 10 ans. En Suisse, la fiscalité des entreprises est sociale.

Seul le crédit d'impôt recherche est un facteur positif du côté français. De plus, la moitié au moins des éléments composant une montre suisse sont produits en Suisse, ce qui encourage les sous-traitants à s'installer dans ce pays.

Mme Fabienne KELLER fait part de son inquiétude à l'issue de la rédaction de ce rapport. Historiquement, de nombreux Wallons venaient travailler en France ; les flux sont aujourd'hui inversés. **Mme Fabienne KELLER**, qui déclare être une Européenne convaincue, pensait que l'Europe se construisait avec la libre circulation des biens et des personnes et l'usage d'une même devise. Le constat est tout autre : les avantages compétitifs des systèmes sociaux et fiscaux sont devenus plus flagrants, et c'est aux frontières que cela se mesure le mieux. Au Luxembourg, dans la ville d'Alzette-Belval, on peut observer le pôle de développement nouvellement bâti. La ville de Luxembourg est embolisée chaque matin par les 100 000 Français qui traversent la frontière pour travailler. Un deuxième pôle est en cours de développement avec un hôpital et une université. Face à ce pôle, de l'autre côté de la frontière, la France ne présente que des terrains vagues. L'écart de compétitivité s'illustre aux frontières, lié pour partie au coût du travail, mais ce n'est pas le seul facteur. Selon **Mme Fabienne KELLER**, la Suisse bénéficie de tous les avantages de l'Union européenne et refuse ce qui ne lui convient pas. Les petits pays et les pays de passage, comme le Luxembourg, peuvent se permettre une fiscalité plus basse et compenser par les volumes. Cela n'a aucun sens pour un grand pays comme la France qui ne bénéficie pas des mêmes effets de levier.

Mme Fabienne KELLER n'est pas partisane de l'abaissement du salaire, mais le constat de tels écarts de compétitivité où les concurrents sont frontaliers (Luxembourg, Suisse, Belgique et Espagne) interroge sur la capacité de la France à maintenir son tissu industriel, à promouvoir ses compétences et son savoir-faire et à exporter sur le long terme.

M. Nicolas BEYTOUT s'enquiert de la situation de l'Italie.

Mme Fabienne KELLER répond qu'en raison de grèves, il n'a pas été possible d'établir de statistiques. Elle préfère s'abstenir de tout commentaire sur ce site qu'elle n'a pas étudié, même si elle estime que la situation est moins flagrante.

Mme Fabienne KELLER conclut avec un cri du cœur adressé aux jeunes : elle est impressionnée, en tant qu'élue, par l'énergie des jeunes, y compris ceux issus de la diversité et supposément éloignés du marché du travail. Dans le pays Montbéliard, des classes de troisième se préparent à intégrer des lycées professionnels pour l'automobile. **Mme Fabienne KELLER** constate au quotidien combien les jeunes rencontrent des difficultés à intégrer les entreprises : ils y rentrent trop souvent avec des contrats d'intérim. Cette

entrée sur le marché de l'emploi est douloureuse et ne donne pas beaucoup de perspective. Il semble nécessaire d'accorder davantage de confiance aux jeunes. Pour **Mme Fabienne KELLER**, les jeunes représentent un formidable vivier de dynamisme, de création d'entreprise et de prise de risque. Il est dommage de constater que la France prend ses distances avec les jeunes. Les jeunes diplômés, même au plus haut niveau, ont des difficultés à être confortés dans leur cursus professionnel. La prise de risque, de plus en plus, se fait à l'étranger. La question de la confiance accordée aux jeunes et de l'accueil qui leur est fait dans les entreprises est un sujet majeur. Dans d'autres pays, il semble que les jeunes rencontrent une meilleure confiance de la part des employeurs, quitte à connaître l'échec, ce qui permet un meilleur foisonnement des initiatives et donc un meilleur développement économique et des perspectives professionnelles.

Mme Françoise GRI précise que 50 % de l'emploi intérimaire concerne les jeunes, mais cet emploi permet l'intégration des travailleurs : 30 % des contrats d'intérim se transforment en contrat permanent. Néanmoins, l'intérim concerne l'employabilité. Le pool de compétences en France est trop restreint : les seniors ont été exclus alors qu'ils représentent un important vivier de compétences. Il faut flexibiliser et adapter cet emploi pour qu'il devienne compétitif et qu'il participe à la compétitivité du site France. Enfin, il est nécessaire d'intégrer les jeunes qui sont le dynamisme et la vitalité du marché du travail de demain. L'apprentissage est une bonne démarche, mais de manière générale, tous les moyens d'intégration et de professionnalisation sont importants. Les entreprises doivent apprendre à recruter différemment, avec un nouveau regard.

M. Nicolas BEYTOUT demande si les entreprises françaises ont peur d'employer des jeunes.

M. Philippe VARIN est convaincu qu'il faut entreprendre une réforme en profondeur de l'apprentissage. Les entreprises ont, en effet, des responsabilités indéniables à tenir. L'apprentissage est plus difficile en région parisienne. Les contrats de professionnalisation sont à l'étude, notamment pour les baccalauréats professionnels. Un apprentissage réussi devient très souvent un contrat à durée indéterminée.

M. Nicolas BEYTOUT demande à M. Jean-Claude MAILLY si le travail est trop cher en France.

M. Jean-Claude MAILLY prolonge la remarque de M. Françoise KELLER sur les jeunes en présentant deux cas. Depuis des années, il demande que soient interdits les stages hors cursus. Trop souvent, les jeunes qui ont fini leurs études cherchent du travail et comprennent que l'accès à l'entreprise est souvent le stage. Ils doivent se réinscrire dans un établissement d'enseignement pour bénéficier d'une convention de stage. Ces jeunes, grâce à la convention, obtiennent le stage et perçoivent un salaire de 300/400 € pour effectuer un travail normal. Pour donner confiance à la jeunesse, il est nécessaire d'empêcher de tels comportements. Par ailleurs, FO travaille depuis plusieurs années avec l'entreprise Zara : ils ont intégré près de 100 jeunes qui étaient en situation de désocialisation et qui ont aujourd'hui un CDI à temps plein, les premiers jeunes formés étant devenus cadres dans l'entreprise. Cette solution fonctionne sans pour cela demander des aides à l'État.

M. Jean-Claude MAILLY aborde ensuite la question du coût du travail dans la compétitivité. C'est un facteur important, mais pas essentiel. **M. Jean-Claude MAILLY** est agacé par la constante comparaison entre la France et l'Allemagne dès qu'il est question de compétitivité. En réponse aux propos tenus précédemment par Jean-Paul BETBEZE, il précise que FO n'a pas participé à toutes les discussions sur la compétitivité. Le coût de la production industrielle est équivalent en France et en Allemagne. Ces dernières années, le coût du travail en Allemagne a diminué : la pauvreté et la précarité vont croissant dans ce pays, davantage qu'en France. Le principal syndicat allemand, DDP, s'interroge aujourd'hui sur la nécessité de mettre en place un SMIC : dans certains domaines, les salariés ne touchent même pas le minima conventionnel. L'industrie de la viande, sous couvert de la directive européenne sur le détachement, fait venir des travailleurs polonais et roumains aux conditions polonaises et roumaines. Le Danemark délocalise son industrie de la viande en Allemagne. Il s'agit d'une logique de *dumping* social et fiscal.

M. Nicolas BEYTOUT demande s'il y aurait davantage de travail si celui-ci coûtait moins cher.

M. Jean-Claude MAILLY répond par la négative. Il n'a jamais cru au partage du travail. Rien ne garantit qu'une diminution du coût du travail se traduirait sur les salaires. On constate globalement une diminution des taux de marge, mais on constate également, dans les dépenses de R&D comparées aux dividendes nets versés, que cela représentait 35 % il y a quelques années et 25 % aujourd'hui. En Allemagne, le poids des moyennes entreprises et le travail en filière contribuent à la compétitivité. La crise n'est pas terminée et elle peut reprendre, notamment à cause de la Grèce qui témoigne d'un problème de

soutenabilité sociale et qui interroge sur les modalités de la construction européenne. Face à une situation de crise, il faut oser se confronter aux vrais problèmes. Le modèle qui fonctionnait auparavant n'est plus adapté, mais aucun modèle de référence n'a encore été trouvé. Selon **M. Jean-Claude MAILLY**, il ne faut pas baisser le coût du travail. Les cotisations permettent d'avoir un système de protection sociale. Au début de la crise, tout le monde se réjouissait que la France dispose d'amortisseurs sociaux, arguant que le pays serait moins percuté. Aujourd'hui, à la sortie de la récession, beaucoup pensent que ce système est trop lourd et qu'il plombe l'économie française. Mais pour **M. Jean-Claude MAILLY**, les choses ne sont pas si simples : il se refuse à avoir une vision mécaniste des choses. Il est nécessaire de définir qui est responsable en matière de protection sociale, comment peuvent être financés les outils et si une redistribution des rôles, des responsabilités et des financements surviendra. Là est le débat utile. C'est ensuite, après consensus, qu'il sera possible de se mettre d'accord sur les financements. Le mauvais débat consiste à vouloir baisser les charges en supprimant ou en transférant certaines choses. Le bon débat consiste à déceler quel est le niveau de protection sociale que la France veut et comment elle l'assume et le finance. C'est un des débats en cours sur la dépendance. **M. Jean-Claude MAILLY** est agacé de voir que l'on réduit le débat de la compétitivité au seul aspect du coût du travail. Il visite régulièrement des entreprises et les responsables abordent rarement la question du coût du travail. Il a récemment rencontré trois chefs d'entreprise de PME dans l'industrie chimique. Leur principale préoccupation est la spéculation sur le cours du plastique, cours qui a doublé. Par ailleurs, il est temps de cesser d'invoquer les 35 heures : il n'y aurait jamais eu autant de mobilité et de flexibilité dans l'organisation du travail en France sans les 35 heures. D'autre part, un investisseur étranger pense bien sûr au coût du travail, mais il est d'abord préoccupé par la stabilité juridique du pays. **M. Jean-Claude MAILLY** conclut en affirmant qu'il faut cesser de mener des débats simplistes et oser aborder des questions structurelles. La France n'a plus de lieu pour procéder à de tels questionnements depuis la disparition du Commissariat au plan : on pouvait y discuter de façon démocratique entre le patronat, les syndicats et les experts.

M. Philippe VARIN souligne que M. Jean-Claude MAILLY partage la même analyse que lui. Aujourd'hui, il s'agit de réfléchir aux charges qui pèsent sur le travail et de remettre à plat le financement. Par ailleurs, **M. Philippe VARIN** estime que la procédure sociale est un vrai sujet de préoccupation. Avec un système de gestion des qualifications, comme le PAP, il est possible de procéder à une véritable gestion prévisionnelle des compétences et d'anticiper

un éventuel problème sans entrer dans une procédure sociale. Enfin, **M. Philippe VARIN** aborde la question des filières : dans la filière automobile, pendant la crise, le gouvernement a rassemblé une plateforme automobile pour traiter la restructuration et sortir de la crise. Il revient aux constructeurs automobiles de mieux s'organiser pour gérer la filière automobile qui a un potentiel de progrès en la matière. Ce qui se fait avec les fournisseurs en matière de labellisation ou de partenariat doit également se mettre en place entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants pour aboutir à une nouvelle relation.

M. Jean-Claude MAILLY répète que le débat ne consiste pas à déterminer comment alléger le coût du travail et quelles seront les conséquences sur la protection sociale. Le vrai débat consiste à définir quel est le vrai niveau de protection sociale, qui est responsable et quels sont les financements. Par ailleurs, il rappelle qu'une négociation a été entamée sur ce sujet en 2004 : elle avait échoué, car les syndicats voulaient intégrer la notion de filières, ce que le patronat avait refusé.

M. Nicolas BEYTOUT revient sur l'instabilité juridique et judiciaire. Il rappelle que M. Jean-Claude MAILLY souhaite une nouvelle règle légale, à savoir interdire les stages hors cursus. Il demande à M. Philippe HOUILLON comment la France se positionne par rapport à ses principaux concurrents en matière de stabilité ou d'instabilité judiciaire et juridique.

M. Philippe HOUILLON répond que, dans la compétitivité, il y a forcément une notion d'attractivité. Et l'attractivité induit la confiance dans le droit. La confiance nécessite une stabilité et une prévisibilité aussi large que possible de l'évolution du droit. Ce sujet se divise en deux points : d'une part, le règlement et la loi : on constate que le législateur fait parfois trop de lois ; d'autre part, la jurisprudence et la complexité des revirements de jurisprudence : on compte certaines années jusqu'à 25 revirements de la Cour de cassation. La règle essentielle entre la loi et la jurisprudence est la suivante : la loi s'applique pour l'avenir et n'est donc pas rétroactive alors que la jurisprudence statue sur des situations passées et est rétroactive. Des situations, qui ont été légales par application du droit existant, ne sont plus conformes à cette légalité à la faveur d'un revirement de jurisprudence, ce qui remet en cause de nombreuses situations et entraîne un coût important pour les entreprises. Une règle de principe de la Cour de cassation de 2000 stipule que la sécurité juridique ne donne pas droit à une jurisprudence figée : c'est au juge d'appliquer le droit.

M. Philippe HOUILLON donne un exemple de 2002 : un arrêt de la Cour de

cassation indique que les clauses de non-concurrence qui ne comportent pas de contrepartie financière sont nulles. Or, précédemment, ni dans les conventions collectives, ni dans le droit, il n'y avait cette exigence. Par conséquent, des milliers de contrats et des milliers de clauses de non-concurrence ont été rédigés sans contrepartie financière. L'arrêt de la Cour de cassation bouscule l'ensemble de l'équilibre. L'application immédiate et rétroactive à des situations antérieures fait donc débat. L'arrêt de juillet 2009, au nom de l'égalité de traitement, stipule que le juge peut regarder si les différences entre des catégories identiques sont possibles ou non. Le juge se donne la possibilité de vérifier la raison objective qui détermine cela, même lorsqu'il y a une convention collective ou un accord conventionnel. Le juge se donnera peut-être la possibilité de regarder la pertinence d'accords négociés, ce qui va à l'encontre de la récente législation. Enfin, une affaire est intervenue à la Cour de cassation le 8 juin sur le forfait jour des cadres : elle est en délibéré le 29 juin. Elle concerne 1,5 million de salariés, soit 11,6 % des salariés cadres français. Par conséquent, les réquisitions du Parquet général de la Cour de cassation laissent espérer que le dialogue va s'instaurer, mais rien n'est moins sûr. Tout cela a un coût qui, s'il n'est pas chiffré, est indéniablement important. Cet état des choses ne va pas dans le sens de l'attractivité puisqu'il ne va pas dans le sens de la stabilité. Le problème fondamental est d'appréhender la place de la jurisprudence dans la création du droit. Jusqu'à présent, la jurisprudence a seulement un rôle déclaratif : elle déclare le droit applicable à un droit précis. La jurisprudence n'a qu'un effet relatif, elle ne vaut que pour le cas qui est réglé, en corrélation avec l'article 5 du Code civil qui interdit les arrêts de règlement. Un arrêt de règlement est une disposition générale, à l'occasion d'une affaire précise, qui a vocation à s'appliquer à l'ensemble des cas similaires. De tels arrêts sont interdits, mais **M. Philippe HOUILLON** estime que c'est de l'hypocrisie, puisqu'on les appelle des arrêts de principe, émis par la Cour de cassation ou le Conseil d'État. Ils édictent les règles générales qui ont vocation à être appliquées par les tribunaux, les cours d'appel et la Cour de cassation quand elle est saisie. Il faut s'interroger sur la place de la jurisprudence en tant que créateur du droit. La question se pose de savoir comment sera gérée l'insertion de la jurisprudence dans le processus de création du droit. Plus il sera reconnu que la jurisprudence crée la norme, plus il sera facile de gérer le droit transitoire entre un éventuel revirement de jurisprudence et son applicabilité. Le reconnaître pose un problème institutionnel d'équilibre entre la loi et la jurisprudence. La jurisprudence de la CEDH (Cour européenne des droits de l'homme) et de la CJUE vont dans le sens de la sécurité juridique : depuis 1981, la Cour de cassation n'a employé que 8 fois le terme de sécurité juridique dans ses arrêts, alors que la CEDH l'a

employé 64 fois. L'Europe semble plus intéressée par cette notion. Pour conclure, **M. Philippe HOUILLON** indique qu'il n'est pas exclu que la Cour européenne ait à se prononcer sur la compatibilité de ces revirements et leur applicabilité immédiate et rétroactive avec le droit. Par ailleurs, la situation pourrait se compliquer avec les QPC (Questions prioritaires de constitutionnalité) : le Conseil constitutionnel a récemment décidé qu'il pouvait exceptionnellement juger de la constitutionnalité et de la compatibilité constitutionnelle de textes, mais également de l'application qui en est faite par la jurisprudence. Le législateur doit s'intéresser à ces questions, mais auparavant il faut ouvrir un dialogue avec la Cour de cassation. Le rapport du Professeur MOLFESSIS, paru en 2004, traite de ce sujet. Mais le problème reste entier.

- **Intervention vidéo de François Hollande.**

M. Nicolas BEYTOUT demande si le coût du travail est un sujet sur lequel un candidat virtuel à la présidence de la République doit faire des propositions.

M. François HOLLANDE répond par l'affirmative. La France connaît depuis 10 ans une dégradation de sa balance commerciale. Depuis l'équilibre atteint en 2002, le déficit est de plus 50 milliards d'euros en 2010. Un décrochage s'est à l'évidence opéré entre les coûts français et les coûts allemands : l'Allemagne a mené un effort de productivité plus important.

M. Nicolas BEYTOUT demande si le coût du travail est trop élevé en France.

M. François HOLLANDE répond que le prélèvement sur le travail est trop élevé. La France est le seul pays d'Europe avec un tel système de prélèvements, avec des cotisations patronales et salariales qui sont plus hautes que partout ailleurs. La France doit revoir son système de prélèvement social dans le cadre d'une réforme fiscale d'ensemble.

M. Nicolas BEYTOUT indique que pour améliorer la compétitivité, il faut baisser le coût du travail. Il demande s'il est possible de baisser le coût du travail sans toucher au modèle social. Les Allemands ont fortement réduit le coût du travail, augmenté leur compétitivité tout en conservant leur modèle social. Cela est-il possible en France ?

Selon **M. François HOLLANDE**, le modèle social peut être maintenu, mais il faut

conduire quelques changements : d'autres prélèvements sur les entreprises peuvent être mis en place. Pour l'écologie et la dissuasion de la pollution, il est possible d'imaginer une fiscalité qui produit des recettes et qui conduit à des comportements plus rationnels quant à l'utilisation des biens rares.

M. Nicolas BEYTOUT comprend qu'il faut baisser la fiscalité qui pèse sur le travail, mais il ne faut pas baisser la fiscalité sur les entreprises ou la fiscalité au sens large.

M. François HOLLANDE répond qu'il n'est pas possible, dans le cadre d'un tel déficit et d'une dette qui va dépasser 80 % de la richesse nationale, d'imaginer de baisser les prélèvements obligatoires dans les cinq prochaines années. Cela ne serait ni réaliste, ni sincère. En revanche, il faut réfléchir à une nouvelle répartition des prélèvements. Tout prélèvement sur une entreprise est, à terme, payé par le contribuable.

M. Nicolas BEYTOUT indique donc qu'il faut baisser le coût du travail, mais sans que cela améliore la compétitivité des entreprises. Ce qu'elles paieront en moins sur le travail, elles le paieront en plus sur leur fiscalité. L'ensemble des charges sociales et fiscales risque d'être identique, voire plus élevé. Cela n'est-il pas mauvais pour la compétitivité ?

M. François HOLLANDE répond qu'il vaut mieux taxer un facteur de pollution qu'un facteur de production. Il vaut mieux inciter à diminuer l'utilisation des matières premières susceptibles de dégager du CO² plutôt que de frapper le facteur qu'il faut stimuler, à savoir l'emploi et la création d'emploi.

M. Nicolas BEYTOUT revient sur la campagne électorale législative de 2007 : la majorité actuelle avait avancé puis retiré une proposition de TVA sociale. Il demande si l'idée de taxer aux frontières, qu'il s'agisse du social ou de la compétitivité écologique, est une idée judicieuse.

M. François HOLLANDE répond par l'affirmative. Il est normal de frapper des produits importés. Il préfère que cela soit fait avec une fiscalité écologique. Il préconise une harmonisation de la fiscalité plutôt qu'une augmentation de la TVA qui serait vécue comme une imputation du pouvoir d'achat. Cela ne signifie pas qu'il n'y a rien à faire sur le dossier de la fiscalisation. La situation actuelle est à l'inverse de celle qui était connue. Avant, la France avait des taux de TVA plus élevés que les autres pays européens. Les Allemands ont rattrapé leur retard et ont gagné une grande marge de manœuvre sur le plan

budgétaire.

M. Nicolas BEYTOUT aborde les autres facteurs de compétitivité, à savoir si ce sont des leviers de croissance. Dans ces autres facteurs de compétitivité, on trouve la formation, les infrastructures, les équipements publics, etc. Ces éléments coûtent cher à la collectivité. Il demande s'il est possible d'augmenter les effets de ces dépenses de compétitivité, si ces leviers de croissance doivent être actionnés et, si oui, où se trouvent les financements.

M. François HOLLANDE répond qu'une des explications, au-delà du coût du travail, de la dégradation des performances commerciales françaises, tient à l'investissement : la France investit moins que ses principaux concurrents.

M. François HOLLANDE affirme que la première priorité qu'il porte est le soutien à l'investissement privé. La France doit affecter l'épargne à l'investissement des entreprises et sa fiscalité doit être plus encourageante pour les entreprises qui investissent que pour celles qui distribuent leurs dividendes. Il faut procéder à des investissements d'avenir, notamment avec des partenariats entre le public et le privé. Il faut appeler à une épargne privée et à une collaboration entre secteur privé et secteur public pour relever le taux d'investissement en France.

M. Nicolas BEYTOUT souligne que le crédit d'impôt recherche a été mis en place par la majorité actuelle. Il demande à M. François HOLLANDE s'il le maintiendra s'il est élu à la tête de l'État.

M. François HOLLANDE répond par l'affirmative. C'est un dispositif qui a eu de nombreux résultats. Certes, il y a eu des abus et des avantages attribués plutôt aux grandes entreprises qu'aux petites. Mais il est préférable de garder un mécanisme qui fonctionne plutôt que de le remplacer par un autre système.

M. François HOLLANDE envisage même de l'élargir, en ouvrant le concept de la recherche à l'innovation et en concentrant sur les sous-traitants et les petites entreprises les avantages fiscaux du crédit.

M. Nicolas BEYTOUT souligne qu'il est beaucoup question de partenariats, avec le secteur public, avec les fournisseurs. Il demande si le secteur public n'a plus les moyens d'investir davantage.

M. François HOLLANDE répond que le secteur public doit définir des investissements d'avenir. Il rappelle qu'il a critiqué la mécanique du Grand emprunt : un pays endetté ne doit pas lancer un programme dont l'intitulé

donne le sentiment, à l'extérieur comme à l'intérieur des frontières, qu'il n'a plus les moyens d'investir par elle-même. Il serait judicieux de définir de grands secteurs sur lesquels la France doit faire porter un effort d'investissement public et privé et qui mobilise l'épargne à cette fin. Il faudra, tous les deux ou trois ans, procéder à l'évaluation des secteurs qui doivent être encouragés et de ceux qui justifient que davantage de moyens soient mobilisés. **M. François HOLLANDE** insiste sur l'épargne et sur les pays qui seront capables de mobiliser des fonds nouveaux pour soutenir leur économie. Il est possible que les banques restreignent encore leur participation aux fonds propres et aux prêts attribués aux PME. Dans une telle situation, il faudra allouer une part supplémentaire de l'épargne à l'investissement. **M. François HOLLANDE** annonce qu'il fera la proposition de mettre en place un produit d'épargne qui sera dédié au financement des PME, avec des règles qui seraient celles du Livret A, à savoir la défiscalisation. Il s'agira d'une niche fiscale vertueuse.

M. Nicolas BEYTOUT rappelle que M. François HOLLANDE a été premier Secrétaire du Parti socialiste à un moment où le gouvernement socialiste en place a privatisé plus que tous les gouvernements précédents. Il demande si, pour donner des marges de manœuvre à un État très lourdement endetté, il existe encore des éléments à privatiser.

M. François HOLLANDE répond qu'il reste peu de patrimoine public et le privatiser serait un expédient : privatiser EDF ne permettrait pas de revenir à l'équilibre. De plus, toutes les recettes issues d'une privatisation doivent être affectées à un programme d'investissement. Il n'y aurait pas pire solution que de vendre une partie des actifs pour financer les dépenses courantes.

Pour conclure l'intervention de M. François HOLLANDE, **M. Nicolas BEYTOUT** propose à M Maurice LEVY de résumer les interventions du matin afin d'enchaîner avec l'intervention de Mme Christine LAGARDE.

M. Maurice LEVY retient plusieurs aspects de ce débat. La discussion a été franche, ouverte et constructive sur certains points essentiels. Tout le monde s'accorde sur le fait que le coût du travail, à court terme, est un problème. Un autre problème est la façon dont certaines protections sont assurées. Enfin se pose la question du financement, à savoir quel amortissement et quel amortisseur sont souhaités et comment il est possible de les financer. Enfin, il ne faut pas négliger la complexité de la compétitivité : ce n'est pas seulement un problème de coût de travail, mais un problème beaucoup plus complexe que la simple comparaison avec l'Allemagne.

M. Maurice LEVY souhaite rassurer Mme Fabienne KELLER et M. Jean-Claude MAILLY : le sujet de l'emploi des jeunes est central et les entreprises s'en préoccupent avec beaucoup de sérieux et avec la volonté d'aboutir à des solutions constructives. L'AFEP réfléchit à de nombreuses initiatives.

Par ailleurs, la sécurité juridique est un sujet central. Aussi bien pour les investisseurs internationaux que pour les chefs d'entreprises français attachés au développement des entreprises sur le marché français et à la part croissante que ce développement doit avoir dans les affaires et dans la création d'emplois, l'instabilité juridique est un problème gênant. L'instabilité n'est pas rassurante pour les investisseurs, pour les entreprises internationales qui voudraient s'installer et pour les chefs d'entreprise français qui ne savent jamais comment la jurisprudence fera évoluer les choses. Pour **M. Maurice LEVY**, l'élément le plus important est que tous les participants de cette conférence sont ouverts au dialogue et prêts à avoir des débats constructifs. **M. Maurice LEVY** considère donc le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide.

- **La compétitivité des entreprises.**

Mme Christine LAGARDE indique qu'elle a l'habitude, lorsqu'elle s'exprime à l'AFEP, de ne pas faire ce qu'Ambroise Roux appelait du jaspinage. Elle n'a pas prévu d'accabler l'assemblée avec des remarques et des observations sur le déficit de compétitivité de la France, sur sa position largement négative par rapport à l'Allemagne, sur les pertes de marchés constantes éprouvées et subies sur la scène internationale, sur les pertes de volumes de marché qui affectent le pays depuis 2000, etc. Ce débat a déjà été engagé et la complainte de perte de compétitivité a déjà été largement chantée. **Mme Christine LAGARDE** est heureuse de constater que le président de l'AFEP considère le verre à moitié plein. Cette approche et le degré de confiance qu'elle manifeste dans les efforts entrepris et dans les stratégies de développement mises en œuvre sont déjà un signal très fort de l'enthousiasme et de la détermination à créer de la valeur et de l'emploi sur le site France et sur d'autres sites. Les entreprises françaises ont le désir de répartir les facteurs de la croissance pour optimiser les situations.

Mme Christine LAGARDE fait observer que l'Allemagne a fait des efforts considérables sur plus de dix ans pour améliorer sa compétitivité, notamment celle liée au facteur coût du travail. Or, il y a peu, l'Allemagne était encore considérée comme le plus grand pays au sein de la zone européenne à souffrir au niveau économique. L'Allemagne a engagé un effort au prix d'une discipline largement consentie, puisque les partenaires sociaux travaillent de façon plus

cohésive, guidés par l'intérêt général de l'ensemble des agents économiques. La situation est en cours d'évolution.

Mme Christine LAGARDE indique qu'un journal économique l'a brocardée pour ses propos relatifs à la recherche de la croissance solide, équilibrée et durable qui n'est possible que si chacun engage des efforts. Mais en matière de gestion des finances publiques ou de consolidation fiscale, il est légitime que les pays en déficit soient les premiers à porter un effort. Il n'est pas non plus illégitime que les pays en surplus manifeste, qui concourent au déséquilibre, fassent également un effort. **Mme Christine LAGARDE** se réjouit de constater que l'Allemagne aborde différemment les facteurs de la productivité, notamment le facteur travail et la notion de la rémunération du travail, qu'au cours des dix années qui ont prévalu pour restaurer sa situation de compétitivité. **Mme Christine LAGARDE** ne doute pas que la France opérera un changement qui la mènera en convergence fiscale et en convergence de facteurs de compétitivité avec l'Allemagne.

Mme Christine LAGARDE n'a pas souhaité aborder la compétitivité liée à certains facteurs, dont le facteur travail ou le travail capital qui sera à observer de près avec l'application des règles cumulatives de la directive Solvabilité II dans le cadre européen et des règles de Bâle III à l'échelon mondial. Pour Bâle III, même si un report à 2019 a été obtenu dans la date finale d'application, compte tenu de la nécessité de l'augmentation des capitaux propres et du respect des critères de liquidité, les circuits financiers traditionnels devront probablement concentrer leurs capitaux sur des ratios de capitaux propres et de fonds propres qui seront un peu plus élevés et les amèneront à regarder plus attentivement les capitaux disponibles pour le financement des entreprises. **Mme Christine LAGARDE** souligne l'importance des marchés obligataires et en particulier l'importance des politiques menées depuis 2009 pour renforcer l'accès aux marchés obligataires, pour le faciliter et pour le simplifier, non au bénéfice des grandes entreprises qui ont l'habitude de ces marchés, mais au bénéfice des entreprises de taille intermédiaire qui ont besoin de ces financements. **Mme Christine LAGARDE** rappelle qu'elle mène depuis deux ans des initiatives dans ce sens et qu'elle a obtenu le généreux concours des chefs d'entreprise intéressés par ces questions.

Mme Christine LAGARDE souhaite aborder la question des facteurs d'attractivité de la France. C'est l'autre versant qui permet d'expliquer pourquoi un investisseur accepte de s'installer sur le territoire français. Outre les grands cabinets comptables qui définissent si la France sera choisie pour établir une entreprise, l'Agence française des investissements internationaux publie des chiffres qui indiquent le degré d'attractivité du territoire français. En Europe, la France est la deuxième terre d'accueil des investissements directs

étrangers et la troisième dans le monde. Les mauvais esprits rétorquent qu'il n'est pas possible de faire la différence entre les *Green Field Investments* et les reprises d'activités, entre les investissements immobiliers et les investissements en capacité de production et en création de valeur et de développement d'emploi. Même à l'aune de ces créations d'emploi, le volume des investissements sur le territoire français est extrêmement important et tend vers le positif plutôt que vers le stabilisé. Il est donc évident que la France réussit quelque chose pour que les investisseurs étrangers la considèrent comme un territoire prometteur, comme les étudiants étrangers – la France est la troisième destination des étudiants qui choisissent d'effectuer une partie de leur formation hors du territoire national dont ils émanent.

Pour **Mme Christine LAGARDE**, les chiffres parlent d'eux-mêmes : si on regarde la performance de la France sur le premier trimestre 2011, l'économie française, avec toutes les entreprises, les salariés et les capitaux, a augmenté le PIB de 1 %. Ce chiffre n'était pas apparu depuis 2006. Cette croissance n'est pas seulement due à la reconstitution de stocks, elle provient de l'industrie manufacturière, de la consommation et de l'investissement. Ces chiffres sont l'œuvre des entreprises française. Depuis quatre ans, le gouvernement a voulu, sans relâche, réformer et soutenir les entreprises qui créent de la richesse et des emplois. La méthode a paru assez empirique et certains cherchent la ligne directrice, mais **Mme Christine LAGARDE** affirme que des débats ont précédé toutes les décisions. La première étape a consisté à rétablir les circuits financiers. En septembre 2008, les places boursières ont décroché de 3 à 8 points. Le gouvernement a réagi en quelques jours en créant des structures pour réactiver l'économie française. Certains prétendent qu'il ne s'agissait que de sauver les banques. Mais l'État français, c'est-à-dire les Français, ont profité de la rémunération de cet argent prêté sous forme de garantie. Les parlementaires présents à cette conférence le savent, le gouvernement a créé la Société de financement de l'économie française et la Société des prises de participation. Ces deux entités ont été fondées dans l'urgence en huit jours, grâce à la diligence du Parlement. Les Chambres ont conçu et voté ces deux instruments qui ont permis de réamorcer l'ensemble des circuits et de faciliter le financement au sein de l'économie française. Cela a rapporté la somme de 2,7 milliards d'euros. La Commission des finances a alors dit qu'il aurait fallu prendre des participations plus importantes et procéder à des nationalisations. **Mme Christine LAGARDE** est heureuse que cela n'ait pas été fait et que, par l'opération de redressement de ces institutions, la rémunération de la signature France et des prêts mis en place ait été possible. C'était la clé pour fixer les bases d'une reprise de l'activité au lendemain de la crise.

La deuxième stratégie développée tenait au redressement des finances

publiques. **Mme Christine LAGARDE** évoque les discours qui prônaient de réamorcer la pompe, non par l'amélioration de l'offre, mais par l'activation de la demande et le renforcement de la consommation. Dans le cadre du plan de relance mis en place, des sommes ont été consacrées au développement et à l'amplification du RSA. Des mécanismes ont été mis en place, comme l'allègement de l'impôt sur le revenu pour les tranches qui se trouvent marginalement au plus bas. Mais avant tout, le gouvernement a essayé de restaurer les finances publiques. Certains diront que c'est difficile à mettre en œuvre tout en instaurant un plan de relance. Pourtant, **Mme Christine LAGARDE** est convaincue que les mesures prises en matière de gestion des finances publiques et en termes de détermination à réformer les retraites de manière durable étaient une façon de témoigner que les finances publiques devaient et pouvaient être rééquilibrées. Le Premier ministre et le gouvernement ont été satisfaits de constater que la France a surperformé en 2010 puisque le déficit a été réduit à 7,1 % par rapport à l'initial de 8,5 %. Le gouvernement a réalisé ce à quoi il s'était engagé en matière d'exécution budgétaire. Il a révisé sa prévision de déficit pour 2011 : elle a été ramenée à 5,5 % au lieu de 6,1 %, avec toujours la détermination de poursuivre l'assainissement des finances publiques. **Mme Christine LAGARDE** indique qu'elle a tiré des enseignements des négociations des plans grecs, irlandais et portugais : des finances publiques rééquilibrées – ou qui tendent vers le rééquilibrage avec pour objectif de passer sous le seuil des 3 % et de rééquilibrer à terme – est une question de souveraineté nationale.

Dans ce contexte, toutes ces mesures (réactiver les circuits de financement, mettre les entreprises en mesure d'accéder à ces circuits et faciliter les transactions et la circulation de la monnaie, restaurer les grands équilibres des finances publiques et mettre en place le plan de relance qui a conduit le gouvernement a consacré un peu plus d'1,5 % du PIB sur des mesures de relance avec la participation des collectivités territoriales) ont conduit à ce qui passe actuellement, à savoir les investissements stratégiques et le plan de financement de 35 milliards d'euros avec une concentration de 18 milliards sur le développement propice aux entreprises, le reste étant consacré à l'amélioration de la situation des domaines où personne n'investit, ce qui est compréhensible puisque les retours sont très tardifs et trop longs, à savoir les domaines de l'enseignement supérieur ou de la recherche.

Mme Christine LAGARDE souligne qu'il faut encourager les entreprises compétitives dont les coûts de production sont intelligemment dosés en ce qui concerne l'assiette. C'est ce qui a poussé **Mme Christine LAGARDE** à prendre l'initiative sous l'autorité du Premier ministre, avec les parlementaires et le soutien actif des commissions, à réformer la taxe professionnelle. Ce sujet était

discuté depuis longtemps. Certains prédécesseurs avaient travaillé la question en supprimant l'assiette travail. Sur le long terme, cela conduit à réduire de plus de 4 milliards d'euros la taxation sur les biens d'équipement et les investissements, ce qui réduit d'environ 22 % le coût de l'investissement pour les PME du secteur industriel. Pour **Mme Christine LAGARDE**, la réforme de la taxe professionnelle a beaucoup irrité les collectivités territoriales. Loin d'être l'épouvantail qui devait assécher les budgets des collectivités locales et empêcher le financement de certaines associations, cette réforme repose sur des mécanismes qui permettent la garantie et une péréquation inhabituelle, mais très attendue.

Par ailleurs, **Mme Christine LAGARDE** présente un autre facteur intéressant, à savoir la qualité de l'innovation, principalement avec le crédit d'impôt recherche qui a triplé, qui a été assoupli et pérennisé. Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à bénéficier de ce dispositif. Les chiffres de 2009 et 2010 indiquent que le budget engagé sur de la R&D a augmenté en 2008, première année de mise en place du crédit d'impôt recherche, de 1,5 milliards d'euros. En 2009, les chiffres indiquent que 0,5 milliard d'euros supplémentaires ont été engagés, alors qu'il s'agissait d'une année de crise durant laquelle les entreprises ont toutes resserré les budgets ou coupé les activités accessoires. Le mécanisme mettant en place le crédit d'impôt recherche avec une participation de l'État, véritable partenariat sous forme de rétrocession des montants investis (30 % tous les ans, 50 % lors de l'entrée dans le dispositif et 40 % la deuxième année), le tout doublé dès lors que les entreprises engagent leur R&D avec des établissements de recherche publics a été un facteur, non pas d'aubaine, mais un phénomène multiplicateur et un effet d'entraînement. **Mme Christine LAGARDE** observe qu'il est facile et traditionnel de vanter la qualité et de critiquer certains détails du crédit d'impôt recherche. C'est un des seuls mécanismes qui peut être considéré comme une niche fiscale, puisque l'État participe en débudgétisant des sommes allouées aux efforts de recherche. C'est une des seules niches fiscales pour laquelle il existe des études d'impact, c'est-à-dire une analyse très précise de ce que 1 € de l'État entraîne en termes d'investissement dans les entreprises et en termes de retour sur investissement dans le long terme. C'est précisément parce que le crédit impôt recherche est bien documenté et bien examiné par les commissions des finances et par d'autres institutions qui travaillent de manière conjointe sur ces questions que certains osent souligner que le mécanisme bénéficie un peu trop aux grandes entreprises et pas assez aux PME. **Mme Christine LAGARDE** estime que c'est un raisonnement idiot parce que les grandes entreprises doivent investir en recherche et développement, en respectant un plafond de 100 millions pour éviter les effets

d'aubaine et parce que des R&D engagés dans des pôles de compétitivité entraînent des PME.

Mme Christine LAGARDE signale également la grande avancée du chantier des brevets. Les brevets étaient souvent très chers, nécessitaient de multiples traductions et étaient souvent un obstacle à la protection de l'innovation dans les PME et les ETI. Avec la ratification du protocole de Londres, en 2007 et le brevet communautaire, le montant des coûts de dépôt et de traduction des brevets a été considérablement réduit, ce qui permet à de nombreuses PME de protéger leurs idées.

Pour résumer, **Mme Christine LAGARDE** estime que ce sont le crédit d'impôt recherche, les pôles de compétitivité et les investissements stratégiques d'avenir qui permettront l'allègement des coûts par le biais d'une amélioration de la compétitivité, compétitivité qui doit être poursuivie sans que soient diminués les filets de protection qui ont été si importants pendant la crise. Les entreprises qui investissent en France, qui sont parfois des investisseurs directs étrangers, sont très attentifs aux financements disponibles et aux appels à projet. Cet état de choses peut ralentir les processus puisqu'il est nécessaire de déposer des dossiers aboutis, mais c'est également une incitation à des partenariats intelligents.

Mme Christine LAGARDE présente le dernier élément de cette politique mise en place au profit des entreprises, rappelant que ce n'est pas à l'État de créer de la valeur ou de développer des entreprises. L'État a le devoir et la responsabilité de mettre les entreprises en mesure de réaliser l'optimisation et la satisfaction de tous les facteurs de production, du capital aux salariés en passant par les actionnaires et toutes les personnes intéressées au sens large. La France doit participer à la croissance solide, équilibrée et durable dans le cadre du G20. Cette stratégie d'aide aux entreprises va permettre la mise en place de la politique des filières. La logique des états généraux de l'industrie, et l'ensemble des développements qui les ont suivis, ressemble à celle des pôles de compétitivité : elle a mis les acteurs en mesure à la fois de se retrouver et d'identifier entre eux des facteurs de synergie et de co-traitance, plutôt que de sous-traitance, ce qui a permis à certaines entreprises de travailler ensemble et de renforcer leur filière. L'État a mis en place des fonds, notamment pour les équipements automobiles ou l'aéronautique, qui sont venus en soutien du fonds stratégique d'investissement, lui-même créé pendant la crise. Ces fonds sont de nature à mieux structurer une industrie qui, pour la première fois depuis des années, est à nouveau capable de créer des emplois. La finalité de ce qu'entreprend le gouvernement (grands débats du G20, organisation de régulation internationale, politiques industrielles, politiques économiques, etc.) est toujours de créer de l'emploi et de développer de la valeur pour que

l'alchimie étrange qui constitue la société française puisse être durable et profitable au bien-être des individus.

- **Les autres facteurs de compétitivité, leviers de croissance ?**

La deuxième table ronde réunit M. Bernard CHARLES, Directeur général de DASSAULT SYSTÈMES ; M. Jean-Bernard LEVY, Président du directoire de VIVENDI ; M. Arnaud VAISSIE, Président-directeur général d'International SOS et M. Serge WEINBERG, Président de SANOFI.

M. Nicolas BEYTOUT annonce qu'il convient maintenant de s'interroger sur les autres facteurs de compétitivité et définir s'ils peuvent être des leviers de croissance.

Il interroge d'abord M. Jean-Bernard LEVY : la France a un bon taux d'équipement des ménages, notamment pour le numérique. Pourtant, la contribution à la croissance de l'ensemble du numérique se révèle faible.

M. Jean-Bernard LEVY indique que la compétitivité du site France dans le domaine du numérique tient à de nombreux aspects. **M. Jean-Bernard LEVY** indique qu'il travaille dans la chaîne de valeur qui va des contenus jusqu'aux abonnés en passant par la partie la plus créative, par l'édition de contenu avec les plateformes numériques de diffusion et les réseaux d'accès qui permettent de connecter des consommateurs. Dans les 70 pays où il est implanté, VIVENDI a un rôle à jouer. Depuis 25 ans, avec l'avènement du PC, la numérisation des réseaux, la mondialisation des contenus, tout ce qui est numérique (technologies ou usages) joue un rôle majeur en matière de compétitivité de l'économie et donc de croissance. L'étude récente de Rexécode, parue en mai 2011, indique que, sur le long terme et selon les pays, le secteur du numérique contribue entre 25 et 40 % de la croissance. Dans cette étude, la France est comparée à l'Italie. Elle est bien entendue derrière les États-Unis, le Japon ou la Corée – pays qui ont fait des efforts en matière de numérique et pas seulement en termes d'infrastructure – mais également derrière la Grande-Bretagne. Si la France avait la même contribution du secteur des technologies de l'information et du numérique que la Grande-Bretagne, le PIB français serait supérieur de plus de 8 % en 25 ans. Pourtant, tout le monde aime à rappeler qu'il n'y a pas d'industrie en Grande-Bretagne et que les étudiants à Oxford et Cambridge se destinent à des carrières financières ou juridiques, alors que la France dispose des meilleures écoles d'ingénieurs.

M. Jean-Bernard LEVY rappelle que la France n'a pas su préserver ses

industries manufacturières et ses industries logicielles face aux concurrents américains et asiatiques. De la même façon, les principales plateformes d'intermédiation ont capté beaucoup de valeur : elles ont émergé aux États-Unis et se sont installées partout dans le monde. Elles ne sont clairement pas européennes et encore moins françaises. Il est toujours possible de s'interroger pour savoir si la France peut rattraper son retard dans le numérique ou si elle ne disposerait pas d'atouts qu'elle pourrait utiliser comme levier. **M. Jean-Bernard LEVY** en distingue deux : d'une part, les opérateurs de télécoms ; d'autre part, le potentiel de créativité qui doit se manifester au travers des PME. Le tissu des PME françaises est insuffisant, néanmoins de nombreuses start-up Internet se créent. Malheureusement, peu d'entre elles atteignent une véritable maturité industrielle, et celles qui atteignent une taille critique sont souvent rachetées par des groupes étrangers.

Il s'agit donc de définir comment garantir l'émergence et la pérennité des PME dans le numérique. **M. Jean-Bernard LEVY** déplore que peu de mesures aient été prises dans ce domaine récemment. La France manque de mesures incitatives à la création de jeunes entreprises. **M. Jean-Bernard LEVY** déplore les restrictions appliquées aux avantages déjà minces réservées aux jeunes entreprises innovantes. La France manque également de pépinières d'entreprises et d'incubateurs de start-up. Le pays dispose pourtant de bonnes écoles d'ingénieurs, notamment dans le domaine de la conception des jeux vidéo. Ces écoles forment des jeunes gens qui partent volontiers à l'étranger. L'écosystème français ne favorise pas la création de start-up à proximité de ces écoles.

M. Jean-Bernard LEVY rappelle que Mme Christine LAGARDE soulignait l'importance des marchés obligataires. Il s'interroge sur ce qui est fait avec les marchés d'action et pour que l'épargne des Français ne serve pas à financer l'endettement exceptionnel de l'État, mais plutôt à financer l'investissement productif dans les entreprises. Les mesures Monory ou de PEA des années 1980 semblent avoir disparu. Il est pourtant nécessaire de faciliter l'épargne pour que les fonds soient dirigés vers les marchés d'action, la prise de risques ou les nouvelles technologies. Il faudrait également mettre en place des passerelles qui permettraient à des chercheurs de créer leur entreprise ou leur laboratoire, comme dans les années 1990. Ces pistes permettraient de rapprocher les jeunes entreprises de la recherche. Dans ce domaine, des initiatives existent, certaines sont anciennes. Un nouveau souffle apparaît nécessaire pour faire fonctionner le trio recherche, innovation et start-up.

Concernant les opérateurs télécoms, **M. Jean-Bernard LEVY** rappelle que la France a la chance d'avoir sur son territoire le centre de décision et de contrôle capitalistique de tous les opérateurs qui opèrent sur le territoire. Ils sont tous

français. Il serait intéressant de tenter de tirer profit de cet avantage. Ces groupes, grâce à leur rayonnement et à leur capacité à entraîner tout cet écosystème, sont probablement les seuls acteurs français susceptibles de compenser le retard. Cependant, les politiques publiques n'ont pas compris qu'elles pouvaient s'appuyer sur les atouts que sont les grands opérateurs français et qu'elles pouvaient les aider. C'est bien le contraire qui s'est produit. Pendant la législature précédente, 2002-2007, 15 lois ont additionné les contraintes réglementaires qui s'exercent sur les opérateurs. Certains pays ont mis en place une ou plusieurs de ces contraintes, mais seule la France les possède tous. Les états et les régulateurs interviennent souvent dans la formation des prix : tout observateur avisé peut reconnaître qu'il s'effectue un retour vers une économie administrée. Certaines exigences en matière de couverture du territoire sont absurdes : la couverture du territoire est importante, mais il ne faut pas établir comme un principe prioritaire la création de réseau de fibre optique dans des villages alors que les villes ne sont pas couvertes. Enfin, les opérateurs télécoms connaissent depuis plusieurs années une addition de taxes spécifiques qui se cumulent au régime général. **M. Jean-Bernard LEVY** estime que la régulation à la française a évolué au cours des dernières années. La France connaît une culture dominante, celle du consumérisme, et une direction principale, celle de la multiplication des licences et des opérateurs. Les régulateurs et les ministres demandaient récemment l'arrivée de nouveaux opérateurs en France, alors que d'autres pays optent pour la consolidation afin de ne pas disperser les investissements. Pour **M. Jean-Bernard LEVY**, le handicap de la compétitivité française tient en partie au retard de la France dans le numérique. Il souhaite une nouvelle approche industrielle de long terme. Il est convaincu que la France a des atouts potentiels, à travers ses opérateurs télécoms, avec une capacité à faire émerger et pérenniser un tissu de PME innovantes. Il est illusoire de croire que le nouveau Google ou que le nouveau Facebook sera créé par miracle en France. C'est avec des efforts pérennes que ce retard sera comblé.

M. Nicolas BEYTOUT rappelle que M. Jean-Bernard LEVY a été un intervenant majeur du e-G8, organisé sous la compétence de M. Maurice LEVY. Une discussion entre le président de la République et la SAAM a fait apparaître un message, à savoir « Donnez-nous de la liberté » dans la création et l'usage de l'Internet. D'après M. Jean-Bernard LEVY, « on » aurait fait trop peu pour aider à l'éclosion de l'économie numérique. **M. Nicolas BEYTOUT** demande si ce « on » représente les pouvoirs publics ou c'est le site France qui a fait trop peu pour lui-même. Il demande en outre s'il n'existe pas une contradiction à dire qu'« on » a fait trop peu – manifestement les pouvoirs publics n'ont pas

suffisamment aidé à la création d'une véritable économie numérique – et à demander un relâchement de la contrainte réglementaire sur les activités des opérateurs.

M. Jean-Bernard LEVY félicite en premier M. Maurice LEVY qui a fait de l'e-G8 un évènement extraordinaire. Les Français peuvent être fiers que ces sujets liés à l'Internet et à l'économie numérique aient été abordés pour la première fois en France dans un cadre mondial : les chefs d'État se sont saisis de ce sujet et ont abouti à un texte complet qui reprend un certain nombre de principes de fonctionnement. Ce texte aborde entre autres choses les questions de terrorisme et de sécurité sur le réseau. La question fondamentale qui se pose est de savoir comment ménager l'Internet en tant qu'espace de liberté et comment faire d'Internet une zone où est respecté le droit. C'est un nouvel enjeu de société et il faut réfléchir à la conciliation de la liberté et des règles de droit.

M. Jean-Bernard LEVY indique qu'il n'est pas question de revenir sur l'Internet en tant qu'espace de liberté, mais il n'est pas non plus envisageable de faire de l'Internet un espace de non-droit. En revanche, comme il existe un Internet à deux vitesses, il existe des économies numériques à plusieurs vitesses. Dans la zone euro, la France a établi des principes de concurrence et de consumérisme qui sont prioritaires par rapport à la politique industrielle et de création d'emploi. Ce constat et les mesures qui permettraient de résoudre ces questions n'ont pas de rapport avec le fait de continuer à protéger l'Internet comme espace de liberté.

M. Nicolas BEYTOUT s'adresse à M. Bernard CHARLES. Il l'interroge sur la Corée du Sud qui développe une approche numérique universelle. Il lui demande comment il juge l'expérience coréenne et comment il est possible de juger la contribution du numérique dans la compétitivité et la croissance française.

M. Bernard CHARLES indique que DASSAULT SYSTÈMES vient d'ouvrir un nouveau laboratoire en Corée. Il faut savoir que la Corée du Sud n'a pas de ministère de l'Industrie, mais ce qu'on appelle *Knowledge Economy*, soit une économie du savoir. Par ailleurs, le comportement des entreprises à l'adoption du numérique est révélateur de la mentalité coréenne. Dans de nombreux pays, le numérique est en marge de l'industrie, alors qu'en Corée il s'y inscrit pleinement, il est intégré dans l'ensemble du dispositif de progression : les dispositions prises pour les initiatives d'innovation couplent le monde du matériel et de l'immatériel. Il faut souligner l'incroyable capacité de conquête des marchés mondiaux menée par les entreprises coréennes au vu des

ressources et de la taille du pays. Lors d'un forum tenu mi-juin 2011, 1 000 dirigeants réfléchissaient à la façon dont le numérique allait profondément transformer l'ensemble de l'écosystème coréen. La Corée du Sud n'oppose pas l'ancienne et la nouvelle économie. **M. Bernard CHARLES** propose trois points de réussite en Corée du Sud.

M. Bernard CHARLES indique qu'une étude a été réalisée sur onze secteurs de l'industrie, de la bouteille de shampoing à l'avion en passant par les produits de grande consommation et des fonctions dans le domaine du marketing et de la finance. L'étude révèle que, en dehors des pays à forte croissance, l'écart de productivité entre les entreprises, entre la meilleure et la plus faible, a augmenté en faveur des pays à forte croissance. L'un des phénomènes de la globalisation est que les pays en forte croissance ont commencé à « manger » les économies plus faibles. Cet écart est essentiellement lié à l'agilité de transformation de ces entreprises : en adoptant des techniques numériques, elles ont compris que le produit physique est le résultat d'une démarche et d'une transformation de l'entreprise dans l'innovation et la conception de services et de produits, lesquels répondent aux nouveaux besoins de la société. L'écart vient finalement de la capacité de ces entreprises à se transformer.

M. Bernard CHARLES aborde maintenant le sujet de l'écosystème des entreprises. Dans le processus d'innovation, le maillon faible est celui de l'écosystème. Une entreprise innovante ne peut pas l'être sans un écosystème cohérent. En Allemagne, on ne peut qu'observer la cohérence et la solidarité des écosystèmes, dans le sens de filières. C'est un état d'esprit et de comportement en termes de solidarité et de volonté d'élever la cohérence et le soutien de l'ensemble de l'écosystème. **M. Bernard CHARLES** mentionne une autre étude récente sur l'automobile menée auprès de l'écosystème mondial des partenaires et sous-traitants des classes 1 et 2. La première question s'intitulait « Êtes-vous satisfaits de votre donneur d'ordre ? » Cela corrobore exactement la remarque précédente sur les écosystèmes.

M. Bernard CHARLES souligne l'association réussie entre la recherche, l'éducation et les entreprises en Corée du Sud. La France ne tire pas suffisamment avantage de la cohérence entre éducation, recherche et business.

M. Bernard CHARLES résume les trois idées sur la compétitivité qu'il a présentées : l'écart entre les plus fortes et les plus faibles entreprises augmente, indépendamment des pays qui sont en mode de conquête ; la cohérence des écosystèmes de l'innovation vient d'un maillon faible renforcé ; il faut utiliser l'incroyable capacité à faire circuler les idées de la recherche à l'éducation et à l'entreprise avec des dispositifs innovants.

M. Nicolas BEYTOUT reprend les propos de Mme Fabienne KELLER qui déplorait que les entreprises ne font pas suffisamment confiance aux jeunes et hésitent à les embaucher. Il demande si DASSAULT SYSTÈMES se sent pris en défaut sur cette question.

M. Bernard CHARLES estime que chaque entreprise choisit sa politique. DASSAULT SYSTÈMES a choisi le développement de l'écosystème : certaines conclusions des partenariats deviennent alors des acquisitions. Dans le sens de ce développement, le groupe crée des entreprises dont il est actionnaire, même minoritaire, dans l'espoir de les faire se développer. Les jeunes qui veulent créer leur entreprise sont un facteur clé dans la politique d'embauche de DASSAULT SYSTÈMES. **M. Bernard CHARLES** émet une remarque : une comparaison a été faite entre la nature et le contenu des formations suivies par ces jeunes embauchés et le résultat de ces formations. La France dispose d'une formation de très haut niveau, mais elle ne développe pas l'ambition de révéler les talents, c'est-à-dire que la formation se contente de mesurer sans cesse le niveau et que la logique de révélations des talents est souvent masquée par la dureté du système d'évaluation des connaissances. C'est un élément fondateur de la différence entre les différentes politiques de formation. Cela pourrait expliquer certains phénomènes liés à la dynamique de création d'entreprises et de projets.

M. Nicolas BEYTOUT donne la parole à M. Arnaud VAISSIE sur les problèmes de financement des PME.

M. Arnaud VAISSIE souligne que les entreprises qui font du commerce extérieur sont restées stables en dix ans, alors que les entreprises italiennes ont gagné 5 % et les allemandes 20 %. L'Italie compte deux fois plus d'entreprises qui exportent que la France et l'Allemagne quatre fois plus. Comme l'a dit M. Maurice LEVY, il existe indéniablement une concentration sur les grandes entreprises qui assurent l'essentiel de l'exportation et de la croissance. C'est un atout, puisque la France a 40 entreprises dans les 500 premières mondiales, alors que la Grande-Bretagne n'en a que 13 et l'Allemagne 22. La France est dépendante de ses grandes entreprises. Le corollaire est que les PME ont besoin des grandes entreprises pour se développer. Le problème ne se pose pas à la création, les chiffres le prouvent. En réalité, les PME croissent très peu, car elles sont sous-capitalisées. Le capital des PME françaises est systématiquement inférieur à celui des PME comparables dans les autres pays de la zone euro. La conséquence est un nombre d'emplois inférieur et une exportation plus faible. Il est donc

nécessaire d'améliorer ce système de financement. **M. Arnaud VAISSIE** observe qu'il existe, actuellement, peu de mesures pour aider la création ou le développement des entreprises en France. **M. Arnaud VAISSIE** présente l'exemple anglais, en soulignant que ce pays a une politique de finances publiques très dure : l'Angleterre a décidé de réduire les déficits de façon brutale, elle augmente les impôts partout, elle réduit les subventions, etc. En revanche, elle a augmenté les dépenses dans deux domaines : les subventions à la création des entreprises et à l'investissement dans l'entreprise. Il est possible de déduire jusqu'à 1 M£ d'investissements en entreprises avec une déduction d'impôts directs de 30 %, soit 300 000 £ par an. Quiconque investit dans une entreprise anglaise est couvert par l'impôt à hauteur de 65 %, ce qui est considérable. L'Angleterre estime que c'est là sa seule chance de relancer l'économie. Il est nécessaire en France, malgré les problèmes de finances publiques, que le gouvernement revoie les systèmes d'avantages fiscaux dans l'investissement dans les entreprises. Par ailleurs, à cause de l'ISF, une grande partie des Français riches s'installent en Angleterre, en Belgique ou en Suisse et réinvestissent chez les concurrents européens. Enfin, les chiffres de migration des travailleurs de la France vers l'Angleterre ne cessent d'augmenter. Londres devient en quelque sorte la « septième ville française ». À court terme, on sait que les banques et les compagnies d'assurance ont moins intérêt à investir dans l'entreprise. Se pose donc un problème crucial de financement de l'entreprise. Pour **M. Arnaud VAISSIE**, c'est la raison qui explique que de toutes petites entreprises ne deviennent pas des PME puis des ETI. Les ETI se stabilisent ou diminuent en France, alors que les chiffres sont 2 fois supérieurs en Angleterre et 1,5 fois supérieurs en Italie. Il semble donc nécessaire de repenser le financement des entreprises et de créer une niche fiscale.

Pour **M. Arnaud VAISSIE**, le second problème est culturel et se pose en termes d'éducation avec deux sujets « à la traîne » : la maîtrise de l'anglais et du numérique. En août 1989, *Le Monde* titrait « Les Français sont toujours aussi nuls en anglais ». C'est toujours le cas aujourd'hui, même si cela se voit moins dans les grandes entreprises qui recrutent des jeunes issus de grandes écoles. La France s'est beaucoup améliorée en anglais, mais elle reste beaucoup plus mauvaise que ses concurrents. Or, il est extraordinairement difficile de se développer et d'exporter quand on parle mal l'anglais. L'apprentissage de l'anglais doit s'inscrire dans une vraie politique d'éducation. Et au niveau des entreprises, il faut orienter les fonds OPCA, les CIF et autres vers la maîtrise de l'anglais qui donne les meilleures opportunités aux entrepreneurs. De même, il faut inciter à l'utilisation du numérique : les professeurs doivent accepter de communiquer par e-mail avec leurs élèves, il faut permettre aux élèves de rendre des devoirs « tapuscrits », etc. Ce sont des mesures qui existent déjà en

Angleterre et encore plus à Singapour. **M. Arnaud VAISSIE** estime qu'il existe d'autres problèmes culturels : il faut développer l'entrepreneuriat. La France a les plus vieux créateurs d'entreprises d'Europe, avec une moyenne d'âge de 38,5 ans. Il faut inciter les jeunes, dès l'école, à créer des entreprises. Il serait intéressant de proposer aux élèves de terminale un cas d'entreprise simplifié. Il faut pousser l'entrepreneuriat dès le lycée, dans les universités et dans les écoles : cela se fait déjà, mais il faut accélérer la transformation en termes d'état d'esprit. Par ailleurs, la France est la meilleure dans le domaine de la médecine d'urgence ou de crise. Il est donc nécessaire que l'État aide le développement des filières et qu'il devienne un investisseur de soutien dans le matching privé/public. Une fois qu'un secteur trouve une entreprise innovante, il est possible d'imaginer qu'il rencontre l'État ou les collectivités territoriales et obtienne des investissements. Il faut pousser le concept du matching privé/public.

M. Nicolas BEYTOUT s'adresse à M. Serge WEINBERG : un des leviers de croissance qui joue contre la compétitivité est le poids de la dépense publique et la redistribution. Il lui demande comment il est possible d'agir sur ce levier de croissance pour le rendre positif.

M. Serge WEINBERG revient en premier lieu sur le coût du travail et l'évoque selon le point de vue du fonctionnement du marché de l'emploi. Il existe un coût caché très difficile à mesurer, à savoir les dysfonctionnements de la réglementation du travail qui constituent le principal frein à l'emploi. Il est notoire que les PME éprouvent une réticence à employer. Si le taux d'emploi français est si bas par rapport à celui de l'Allemagne, avec 8 points d'écart, et que les principales victimes sont les jeunes et les seniors, c'est principalement parce que les opérateurs ont le sentiment que, en cas de difficulté, le coût d'ajustement de la force de travail au plan de charge est aléatoire, coûteux et ne peut pas être planifié, sauf pour les plus grandes entreprises qui pratiquent des politiques de gestion du plan de charge et qui sont prêtes à payer des surcoûts considérables : elles ajustent leurs effectifs avec des surcoûts très élevés. Les entreprises de taille moyenne et intermédiaire ne peuvent pas procéder de même et c'est un des freins de la croissance, indépendamment de l'insuffisance de capital. Cette réglementation pour les CDI, pour les contrats saisonniers, pour les contrats de toute nature, crée des difficultés dans l'ajustement et est un des principaux handicaps français. C'est un sujet politiquement difficile, puisqu'il faut pouvoir faciliter les licenciements collectifs. Les procédures de licenciement à l'amiable ne correspondent pas à la nature du problème.

En ce qui concerne les prélèvements, **M. Serge WEINBERG** estime que la France a une préférence collective pour le chômage et la dépense. Les chiffres du Conseil du prélèvement obligatoire indiquent qu'en 2009, à population égale, les prélèvements obligatoires sur les entreprises sont de 320 milliards d'euros en France, 190 milliards d'euros au Royaume-Uni et 150 milliards en Allemagne. La distorsion est considérable. Les dépenses publiques représentent 56 % du PIB français en 2009 contre 47,5 % en Allemagne. Pour les prélèvements obligatoires, la part est de 42,8 % en France contre 39 % en Allemagne. Tout cela repose sur un niveau de vie et une espérance de vie presque identiques dans ces deux pays : il n'y a pas de surperformance du système français malgré son coût. On pourrait s'attendre à ce que le système français, bien que très coûteux, apporte des avantages visibles en termes d'emploi ou de conditions de vie, mais ce n'est pas le cas. Le système français est aussi efficace que des systèmes qui coûtent significativement moins cher. Donc, la réduction des déficits publics est un élément crucial pour améliorer la compétitivité des entreprises et réduire les coûts qui sont complexes et nombreux : il faut plus de quatre pages à l'OCDE pour décrire les coûts qui pèsent sur les entreprises françaises et seulement 2 pour décrire le système allemand. La complexité des charges constitue un handicap sur lequel il ne sera possible de progresser qu'en travaillant sur la réduction de la dépense, qui a été entamée de façon comparativement faible par rapport aux mesures prises en Angleterre ou en Allemagne. La réflexion « Stand Up Deutschland » date de 1995, après l'explosion de la réunification, et incarne la conscience collective d'une situation d'infériorité compétitive. C'est dans le prolongement de cette prise de conscience collective que ces mesures vigoureuses ont été prises, qu'il s'agisse du marché du travail avec les lois Hartz ou de la fiscalité avec l'augmentation de la TVA. La France doit passer par ce constat collectif afin de prendre des mesures rigoureuses, notamment dans le sens de la réduction des dépenses publiques. Les mesures rationnelles déjà prises sont dérisoires par rapport à la taille des sujets : la RGPP Révision générale des politiques publiques qui était le grand effort des finances publiques à hauteur de 7 milliards d'euros, ne suffit pas face au déficit de 92 milliards d'euros enregistrés en 2010. Le grand effort multi-annuel de réduction des dépenses publiques s'élève à moins de 10 % du déficit d'une année. La France n'est pas à la hauteur des enjeux et doit mettre en œuvre des mesures plus vigoureuses et structurelles pour peser sur la réduction des dépenses publiques. Selon **M. Serge WEINBERG**, deux solutions peuvent être envisagées. D'une part, la réduction du nombre des étages de collectivités publiques avec la convergence entre les départements et les régions. Le sentiment d'urgence sur les dépenses publiques n'est pas suffisamment partagé pour empêcher le maintien de la

surcharge sur les entreprises françaises. D'autre part, des indicateurs sur le fonctionnement des services publics sont inquiétants. Selon les différentes études, le coût augmente et l'efficacité diminue : la convergence de tous les outils de mesure témoigne d'une baisse de l'efficacité du système éducatif, aux niveaux primaires, secondaires et universitaires. Le Grand emprunt et la réforme d'autonomie des universités permettront peut-être d'inverser ce facteur, mais cela demandera du temps. En matière de recherche, la puissance du crédit d'impôt recherche et les investissements faits par le Grand emprunt sont de nature à faire évoluer la situation dans ce domaine : les masses qui seront injectées dans la recherche sont de nature à modifier rapidement les équilibres et à ouvrir la recherche publique vers la recherche privée au moment même où cette dernière est stimulée par le crédit d'impôt recherche. **M. Serge WEINBERG** considère qu'il ne faut pas plafonner le crédit d'impôt recherche : c'est une chance que les grandes entreprises investissent massivement dans la recherche. La France dispose d'une industrie pharmaceutique dynamique qui est un gros exportateur et un important contributeur de la balance commerciale française. Plafonner les dépenses sur les initiatives de recherche, dans un contexte de compétition internationale, serait une erreur. Pour **M. Serge WEINBERG**, l'enjeu est largement culturel : l'esprit de compétitivité doit être diffusé par les élites et les milieux politiques. Si cet objectif n'est pas partagé, compte tenu de l'ampleur des changements à réaliser, il sera difficile à mettre en œuvre.

M. Nicolas BEYTOUT revient sur le fait que l'opinion publique allemande a pris conscience du déficit de compétitivité. Il demande s'il existe le début d'une prise de conscience de l'opinion publique en France sur le fait que le pays est en retard en matière de compétitivité.

M. Serge WEINBERG estime que le bain populiste dans lequel se trouve la France, comme d'autres pays, va dans le sens inverse d'une prise de conscience. Il encourage les raisonnements rapides, la confusion d'esprit et les tentations protectionnistes : se protéger est l'exact inverse de l'esprit de compétitivité puisque la compétitivité se fonde sur la concurrence.

M. Nicolas BEYTOUT s'étonne qu'aucun des quatre intervenants n'ait évoqué la qualité des infrastructures en France. C'est un sujet sur lequel tous les investisseurs, notamment étrangers, s'interrogent. Il demande si le niveau des infrastructures françaises, et pas seulement celles liées au numérique, est correct.

M. Jean-Bernard LEVY répond que la France dispose d'infrastructures de qualité dans le domaine numérique, mais elle ne prend pas d'avantage compétitif dans ce secteur. Toutefois, il semble que le réseau de transports publics est convenable en région parisienne.

M. Arnaud VAISSIE souligne que l'amélioration des infrastructures faisait l'objet d'un récent débat en Angleterre : elles sont comparativement moins bonnes que les infrastructures françaises. Ces dernières étaient excellentes, elles sont devenues meilleures. La France a un avantage considérable sur l'Angleterre : elle est favorable aux dépenses à long terme alors que les pays libéraux, voire ultralibéraux comme l'Angleterre, estiment que le retour sur investissements des dépenses à plus de cinq ans est difficile à calculer.

M. Bernard CHARLES fait entendre un bémol sur le Grand Paris : si la France souhaite se doter d'un Silicon Plateau, elle devra se doter de l'infrastructure adéquate. Le problème de l'infrastructure est d'atteindre sur certains points des masses critiques.

En matière d'infrastructures, **M. Serge WEINBERG** répond que la France a globalement un bon niveau, mais que des problèmes ponctuels persistent : la France dispose de deux grands ports inutilisables par la plupart des importateurs et exportateurs. Ces deux ports pourraient être des avantages compétitifs et font cruellement défaut à la France.

M. Nicolas BEYTOUT invite M. Maurice LEVY à tirer quelques conclusions des propos tenus dans la matinée.

M. Maurice LEVY souligne que, dans la première partie des débats, il est nettement apparu où se situe le dialogue : le coût du travail, même si ce n'est pas le seul facteur, est un élément essentiel qui présente des difficultés à court terme. Sur le sujet de l'emploi, le problème est sérieux avec les jeunes en difficulté et les seniors qui sortent trop tôt du circuit. Ce sont des difficultés structurelles. La question de la dépense publique a été largement abordée : un problème structurel pèse lourdement sur la compétitivité du site France, à savoir que les entreprises sont handicapées par l'importance des prélèvements. Ces entreprises souffrent par ailleurs d'un manque de financement.

M. Maurice LEVY revient sur quelques points. D'une part, quelques grandes entreprises ont réussi à devenir des entreprises de talents ou des leaders, mais cela reste des cas isolés. De manière générale, l'écosystème ne fonctionne pas dans une grande cohérence et ne génère pas des entreprises porteuses d'avenir. D'autre part, sur le numérique, il y a beaucoup d'idées, de fonds

d'amorçages et de start-up, mais le système commence à s'enrayer quand les start-up atteignent un certain niveau de perte et qu'elles ne bénéficient plus du fonds d'amorçage. Le système de financement d'entreprises qui peuvent être durablement déficitaires avant d'atteindre la rentabilité ne fonctionne manifestement pas correctement. Si des entreprises comme Facebook, Google ou Groupon étaient nées en France, elles auraient été vendues ou auraient déposé le bilan parce que l'écosystème de financement ne fonctionne pas suffisamment bien. Enfin, le problème de la sous-capitalisation, abordé par M. Arnaud VAISSIE, montre que la France n'a pas de fonds de pension ni d'incitation suffisante à l'investissement. La France doit réussir à générer à nouveau une envie d'investir dans le risque et dans l'entreprise.

M. Maurice LEVY conclut en soulignant qu'il faudra prendre le temps d'assimiler la richesse de ce débat et des conclusions.

M. Jean-Bernard LEVY déclare avoir été frappé de voir, en Chine, que le coût des ingénieurs était devenu égal ou supérieur à celui de la France. De même, il a été étonné de constater que de nombreuses entreprises ont décidé de ne plus considérer ce facteur comme un paramètre essentiel : elles préfèrent se concentrer sur l'innovation et les programmes de recherche. Pour **M. Jean-Bernard LEVY**, les défis de la société sont tels, dans la santé, l'éducation ou l'urbanisme, que l'innovation devient l'espace le plus important pour dessiner l'avenir. Il appelle de ses vœux que l'innovation soit au centre de tous les secteurs de l'industrie.

M. Nicolas BEYTOUT insiste sur le manque d'incitation à l'épargne des particuliers, épargne qui devrait se tourner vers l'entreprise. Il fait remarquer que les entreprises elles-mêmes se détournent de leurs petits actionnaires. L'ardente obligation de traiter le petit actionnaire comme quelqu'un d'important et de durablement présent dans l'accompagnement de la stratégie de l'entreprise a complètement disparu. S'il y a moins d'actionnaires individuels aujourd'hui, c'est probablement parce qu'il y a moins de phénomènes d'incitation et surtout parce que les entreprises ont trop largement négligé cette source d'investissement.

M. Maurice LEVY estime que de nombreux efforts sont menés par les entreprises dans le sens de l'attractivité vers les actionnaires individuels. Mais l'heure n'est pas au débat sur cette question. **M. Maurice LEVY** remercie les intervenants de la deuxième table ronde et accueille M. Clemens BÖRSIG. Il est le président du conseil de surveillance de la Deutsche Bank. C'est la banque la plus importante d'Allemagne, au centre du système économique allemand. Elle a réussi à s'implanter à l'échelle mondiale. M. Clemens BÖRSIG connaît

remarquablement bien l'industrie allemande : il en connaît de nombreux partenaires et il a dirigé une entreprise.

- **Conclusion.**

M. Clemens BÖRSIG remercie ceux qui l'ont invité à ce colloque. Il indique qu'il a rencontré M. Nicolas BEYTOUT à la réunion des entrepreneurs allemands et français tenue à Lyon qui est un lieu d'observation extrêmement professionnel en France. Depuis quelques années, elle est la plateforme pour les businessmen français et allemands et elle s'intéresse de plus en plus au sujet de la concurrence. Il y a deux ans, quatre groupes de travail ont été formés sous tutelle franco-germanique : il s'agissait de développer des initiatives pour augmenter la compétitivité partagée. **M. Clemens BÖRSIG** a eu le plaisir d'être à la tête d'un groupe sur la régulation financière. Les résultats, très intéressants, ont été présentés au sommet franco-germanique en décembre 2010 à Freiburg. **M. Clemens BÖRSIG** indique qu'il commentera la compétitivité de la France d'un point de vue allemand, puis qu'il le comparera avec l'Allemagne. C'est un grand avantage.

M. Clemens BÖRSIG souligne que l'excellence définit la compétitivité d'un pays ou d'une économie. C'est un concept macro-économique. L'importance de la compétitivité d'un pays du point de vue de la concurrence internationale est très élevée. Cette distinction est apparue assez claire quand l'économie allemande luttait avec les challenges économiques de l'unification. Les entreprises allemandes sont plutôt compétitives dans l'arène internationale. Mais les conditions de la compétitivité sont sujettes à des changements continus. Il convient d'en définir les causes et les effets et de déterminer si la définition et la compréhension du concept de compétitivité devraient être plus dynamiques en ce qui concerne les analyses, les recherches, les instituts et les demandes.

M. Clemens BÖRSIG donne un exemple. En mars 2001, le magazine anglais *The Economist* publiait un article comparant les économies de l'Allemagne et de la France. L'article s'intitulait « France : 1 – Allemagne : 0. La France dépasse l'Allemagne ». En 2011, le même magazine portait un titre différent pour un article du même sujet : « La France perd la décennie, un tremblement de terre dans l'industrie en quête d'inspiration ». Il faut se demander si ces deux articles doivent être interprétés dans le sens d'une défaite de la France au cours de cette décennie. Peut-être qu'en 2021 *The Economist* commentera un match serré et conclura que cette conférence en est à l'origine.

Pour **M. Clemens BÖRSIG**, le concept de compétitivité porte sur d'autres

dimensions : c'est la force de la compétitivité. Comparer la compétitivité de deux pays n'est pas facile et est rendu difficile par les différences structurelles des deux pays. La France et l'Allemagne, malgré leurs liens serrés, spécialement dans le domaine des affaires économiques, sont en fait assez différentes. Par exemple, la focalisation économique nationale sur la France s'oppose aux exportations de l'Allemagne. La France centre davantage sa politique sur elle-même que l'Allemagne fédérale. Même en comparant différents pays, les conclusions restent difficiles. Si l'on tient compte de leur dynamique et leur développement, il y a également des recommandations pour justifier les actions : donner un conseil est alors quasiment impossible. De plus, les complexités de l'économie (conditions politiques et centres d'intérêt) doivent être prises en compte dans le processus. Tout le monde connaît la popularité de la didactique au sein de la population allemande.

M. Clemens BÖRSIG souligne que, depuis la chute du mur de Berlin, le monde a profondément changé. Cependant, il n'est pas aisé d'avoir conscience de l'importance de ces changements. L'une des raisons est la crise économique et financière, où ces changements ont gagné en puissance. Les signes de ces changements incluent la croissance dynamique des marchés émergents d'Asie, d'Amérique Latine et d'Europe de l'Est avec le déplacement l'importance correspondante dans l'économie globale, basée sur de nombreux indicateurs financiers et économiques, afin de tester les pays émergents, qui sont d'ailleurs en meilleure forme que les autres. C'est un nouveau développement dans l'histoire, au moins dans l'histoire contemporaine.

Par ailleurs, Internet a augmenté la numérisation. Cet effet peut par exemple être vu au Moyen-Orient : sans les technologies de communication d'aujourd'hui, ces développements [les printemps arabes] n'auraient certainement pas été possibles. Il faut également mentionner les changements dus à l'Euro : l'Euro a simplifié beaucoup de choses et a été un succès, comme l'a dit le président de la BCE. Les difficultés actuelles de la zone euro proviennent bien de la crise et non de l'Euro. **M. Clemens BÖRSIG** est confiant : l'Europe saura mettre un terme à la crise.

L'un des aspects du développement économique des vingt dernières années a été la croissance dynamique du nombre de produits consommés et de la consommation dans les marchés émergents. Dans les nouvelles classes moyennes et classes hautes de ces pays, les gens veulent tous porter du Chanel, se distinguant des autres grâce à des accessoires Vuitton ou Hermès. Ils veulent boire des grands crus de Bordeaux, du champagne. Ils veulent du luxe. Tout ceci n'est pas une métaphore, mais représente une réussite conséquente.

M. Clemens BÖRSIG est très impressionné par la manière dont Château-Laffitte a pris le marché asiatique et a systématiquement développé une stratégie

d'amélioration de la qualité, tout en acceptant une baisse des volumes, engendrant en conséquence une hausse de la valeur. Des stratégies similaires ont réussi. Le succès du mode de vie fait émerger le marché. C'est le cas pour la France qui porte une longue tradition en ce domaine, au moins depuis Louis XIV. Ce n'est pas que dans l'arène des consommateurs qu'il faut avoir du succès. Il faut aussi augmenter l'extension du rythme industriel et les infrastructures des marchés des pays émergents. Ceci s'applique peut-être maintenant un peu plus à l'Allemagne qu'à la France mais, là encore, cette différence reflète les différentes structures des secteurs industriels.

En général, il est possible de dire que les challenges de la compétitivité ont connu un grand succès, ce qui veut dire que le verre est à moitié plein et non plus à moitié vide. Il est également possible de dire qu'en certaines situations les compagnies se sont développées plus favorablement que leurs économies nationales. Ceci s'applique particulièrement à l'Allemagne pour les périodes 2001-2002 et 2004-2005. La moitié des hommes politiques allemands souhaitent renforcer la compétitivité de l'économie nationale et améliorer les résultats. L'Allemagne profite de cela aujourd'hui. Mais la compétitivité est un concept dynamique. L'immobilité est synonyme de recul. Des efforts continus sont requis afin de sécuriser et de construire la compétitivité allemande.

M. Clemens BÖRSIG insiste sur le fait que la crise financière et économique a montré à quel point l'économie est fragile en général. Les actions menées par les politiciens, les institutions monétaires, mais aussi le dynamisme des marchés émergents et les mesures prises par les entreprises afin de sécuriser leur compétitivité ont empêché l'économie globale de s'effondrer. En fait, c'est un plaisir de remarquer que même si l'Allemagne n'est pas encore tout à fait sortie de la crise partout, le pire est déjà dépassé. Néanmoins, les prêts continuent à exister. Dans ce contexte, le risque que court le libre-échange face aux différentes formes de protectionnisme ne peut pas encore être mis totalement de côté. Les problèmes existants et à venir n'ont toujours pas été résolus. De plus, il faut tenir compte des politiques fiscales, des dettes, du chômage chez les jeunes en France et du changement démocratique en Allemagne.

Malgré les mesures déjà instituées, il faut s'attendre à d'autres chocs dans le futur. Le Golfe Persique continue à se développer dynamiquement, sans changements fondamentaux. Les marchés émergents, par exemple, continuent à grandir bien plus rapidement que ceux des pays développés. Il en sera de même dans le futur. C'est un glissement majeur dans les attentes du monde. Aujourd'hui, environ 2/3 des PIB mondiaux sont générés dans les pays développés et le reste dans les marchés émergents. Ce ratio devra s'inverser vers 2015. Les marchés émergents représenteront alors 2/3 du PIB mondial et

les pays développés le dernier tiers. Ceci aura des répercussions très ramifiées et il faut s'y préparer.

M. Clemens BÖRSIG décrit sept principes qu'il considère adéquats afin d'augmenter la compétitivité dans le futur.

L'alignement mondial – Les communautés politiques et les entreprises doivent voir la mondialisation comme une opportunité. Il faut aligner le marketing de produits et la stratégie de compétitivité dans ce sens.

L'attitude culturelle – Il est nécessaire d'embrasser la mondialisation. Pour de nombreuses compagnies, l'alignement mondial signifie bien plus que la seule exportation de biens : il faut aller plus loin que la chaîne d'approvisionnement et transférer des fonctions à des endroits où il existe des avantages compétitifs. C'est un impératif.

Renforcer le savoir afin d'innover – L'innovation est la clé de la compétitivité. L'Allemagne doit donc accroître sa capacité à innover et à accroître la valeur ajoutée. Ceci changera le potentiel des produits et des services et demande un investissement ciblé sur l'éducation, les stages ainsi que la recherche-développement. Quand il s'agit de dépenser pour l'éducation, l'Allemagne est derrière la France. Elle doit combler ce retard. Le gouvernement allemand en est conscient et cherche à définir l'éducation comme prioritaire pour des points particuliers. En lien étroit avec la recherche et le développement, la France et l'Allemagne ont fait des efforts intensifs au cours de ces dernières années : les budgets en part du PIB ont augmenté. L'Union européenne a défini conjointement 3 % du PIB pour les dépenses de recherche. L'Allemagne se rapproche dès à présent de ce chiffre alors que la France a encore des progrès à faire. Cette comparaison est importante. Il ne faut pas oublier les différences structurelles des deux pays. Quand il s'agit d'investir dans l'éducation et d'accroître la compétitivité, il ne s'agit pas seulement d'allouer des fonds, mais à importance quasi égale, de connaître l'utilisation effective et efficace de tels fonds. Cette dernière ne reçoit trop souvent qu'une attention faible. L'équilibre structurel et l'intérêt individuel font malheureusement souvent barrage.

L'intervention politique – Le gouvernement français a lancé une initiative afin d'améliorer les relations avec les compagnies. L'Express a fait paraître un article le 21 mai 2011, intitulé « Quel pays est le mieux gouverné ? ». L'exemple donné a été celui de la Belgique, « quand elle n'a pas de gouvernement ». Il s'agissait bien entendu d'une plaisanterie. Les interventions politiques décisives sont essentielles pour contrôler la crise financière et économique. En principe, les politiciens devraient battre la mesure dans chaque pays et intervenir en cas de situation critique afin de réunir les conditions pour générer une augmentation de la compétitivité. Les politiciens devraient définir des priorités et se concentrer sur les sujets importants. Toutes les compagnies se plaignent de

leur gouvernement : l'extension de la démocratie aurait un coût et affaiblirait la compétitivité.

La structure sociale – La structure sociale est un vecteur de compétitivité. Il est nécessaire d'avoir une société, globale et ouverte. Dans une telle société, il existe des avantages pour développer la performance, l'augmentation de la dette nette devant être évitée. Le mouvement structurel de la globalisation reflète un modèle multicentrique qui induit que les structures soient flexibles.

La division du travail – Le temps n'est plus où les compagnies avaient une énorme masse de travail, répondant au mot d'ordre « tout sous le même toit ». La compétitivité est aujourd'hui partagée par la répartition, entre les petites entreprises, les entreprises de taille moyenne et les grandes entreprises, tout au long de la chaîne des fournisseurs. Cela crée une base forte ainsi qu'un fort secteur mid-cap. Dans ce contexte, les ensembles industriels doivent se former, s'associer pour développer la croissance, entre les compagnies, les institutions publiques et les universités qui facilitent le développement industriel avec le transfert de technologie.

Une règle du jeu dans la compétition mondiale – cela ne rendrait la compétition que plus juste. La force des concurrents peut se transformer en succès. Mais il faut impliquer les hommes politiques : une règle du jeu mondiale ne peut être établie qu'avec des règles uniformes et applicables. Ceci nécessite une certaine capacité à accepter les compromis. Selon **M. Clemens BÖRSIG**, la capacité de la communauté politique mondiale à atteindre des compromis est le plus grand dénominateur commun qu'il faut améliorer.

Pour conclure, **M. Clemens BÖRSIG** aborde les positions communes de la France et de l'Allemagne sur le terrain de la compétitivité mondiale. Les deux pays engagent des décisions importantes pour leurs économies nationales. Il reste beaucoup à faire : il ne faut pas négliger des risques possibles dans les développements futurs et il faut poursuivre les grands challenges en lien avec la croissance qui est sans cesse en développement dynamique. Trouver une solution à ces problèmes doit commencer sur le territoire national. Mais il n'est pas satisfaisant de travailler seul : dans de nombreux cas, les solutions internationales sont d'actualité. La concertation entre la France et l'Allemagne dans le cadre de l'UE, du G8 et du G12 est essentielle. Il faut garder confiance.

M. Clemens BÖRSIG ajoute une note optimiste, d'après un article de Jacques Attali : « La vieille Europe peut, elle aussi, prétendre à une belle reprise si elle entreprend les réformes urgentes en matière d'éducation, d'innovation et de fiscalité, et si elle redevient exportatrice, elle peut rejoindre la vague de la croissance mondiale. »

M. Nicolas BEYTOUT le remercie pour cette étude comparée des compétitivités

allemandes et françaises et pour les sept principes qu'il a présentés. La compétitivité est plus que jamais un concept dynamique.

M. Nicolas BEYTOUT remercie tous les participants et plus particulièrement M. Maurice LEVY pour avoir fait appel aux *Échos* afin d'organiser, sous la tutelle de l'AFEP, cette conférence sur la compétitivité. Il a conclu de tous les débats que ce sujet devrait être au cœur des prochaines joutes électorales françaises.

M. Nicolas BEYTOUT indique que tous les médias du groupe (*Les Échos*, Radio Classique, etc.) feront en sorte d'être des acteurs de ce débat. Le Cercle des Échos recueille déjà les contributions et les arguments de chacun.